

163
**CONGRÈS CONFÉDÉRAL
EXTRAORDINAIRE DE LA C.F.T.C.**

ISSY-LES-MOULINEAUX

6 et 7 NOVEMBRE 1964

**DOCUMENT
PROGRAMME**

présenté

par

René BONÉTY

au nom du

BUREAU

CONFÉDÉRAL

PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par le Conseil Confédéral

Lors de sa réunion du 20 février 1964, un avant-projet de résolution pour le Congrès extraordinaire fut présenté au Conseil confédéral.

Puis, une discussion s'instaura sur cet avant-projet lors du Conseil confédéral du 24 avril 1964. Après plusieurs modifications apportées aux textes, le projet de résolution fut en définitive

adopté par le Conseil confédéral par 30 voix et 2 abstentions, 6 membres du Conseil ne prenant pas part au vote.

Voici le texte approuvé par le Conseil confédéral comme proposition au Congrès extraordinaire de novembre 1964 :

- 1** Les Syndicats adhérents à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réunis en Congrès extraordinaire les 6 et 7 novembre 1964, conformément aux articles 13 *bis*, 17 et 18 des Statuts confédéraux, ainsi qu'à la décision du Congrès de 1963 ;
- 2** — Prennent acte des travaux préparatoires effectués depuis 1960 sur les tâches d'avenir du mouvement, tant au niveau des Syndicats que par la Commission d'Orientation, par le Conseil confédéral et le Comité national.
- 3** — Confirment la motion adoptée par le XXXII^e Congrès confédéral déclarant que le premier devoir de la C.F.T.C. dans l'avenir comme jusqu'à présent est « *d'être un instrument capable de permettre aux travailleurs de dominer les transformations profondes que subissent et subiront encore davantage dans un proche avenir les structures de vie des hommes, et de les infléchir dans le sens d'une promotion individuelle et collective de la classe ouvrière au sein d'une société d'hommes libres et responsables* ».
- 4** — Affirment, à la suite du XXXII^e Congrès, « *que dans ces perspectives la C.F.T.C. doit elle-même poursuivre son évolution avec le souci de la cohésion et de l'unité du Mouvement afin de construire la grande organisation syndicale libre et démocratique dont les travailleurs ont besoin* ».
— Décident en conséquence :
- 5** 1^o Le projet de préambule et de modification de l'article premier des Statuts tels que résultant des travaux de ce Congrès est adopté.
- 6** 2^o Le titre de la Confédération deviendra, à l'issue du présent Congrès extraordinaire : Confédération Française et Démocratique du Travail (C.F.T.C.).
- 7** 3^o Le Conseil confédéral est mandaté par le Congrès extraordinaire pour décider de la date à partir de laquelle le titre de la Confédération deviendra Confédération Française et Démocratique du Travail, par suppression du sigle C.F.T.C. entre parenthèses.
- 8** 4^o Le titre de la Confédération se trouve modifié, tel que décidé par la présente motion, dans les Statuts confédéraux, le règlement intérieur de la Confédération et tous les documents émanant de celle-ci et des organisations y étant affiliées.

DOCUMENT - PROGRAMME



SOMMAIRE

	PAGES
1. INTRODUCTION	3
2. LES OBJECTIFS SOCIAUX	7
3. L'ACTION JURIDIQUE	13
4. LES JEUNES	15
5. LES TRAVAILLEUSES	17
6. L'ENSEIGNEMENT ET LA PROMOTION SOCIALE	19
7. LE LOGEMENT SOCIAL	22
8. LES OBJECTIFS DE L'ACTION ECONOMIQUE	24
9. NOS RESPONSABILITES INTERNATIONALES	29
10. LA DIMENSION POLITIQUE DE NOTRE ACTION	33
11. CONCLUSIONS	37

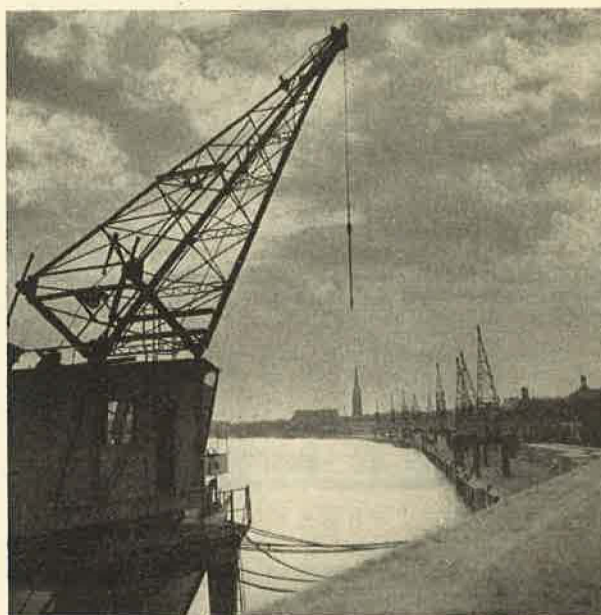
ANNEXE

● Les moyens de notre action	42
● Action syndicale et Presse confédérale	45

INTRODUCTION

- **Rappeler nos grandes options.**
- **Tracer la voie à leur approfondissement ...**

... afin de tirer collectivement les conclusions logiques de nos exigences syndicales.



LE document-programme présenté aux Syndicats à l'occasion du Congrès extraordinaire doit être bien situé au départ afin de marquer clairement dans quel esprit il a été réalisé, les limites qu'il s'est volontairement assignées, l'exploitation qu'il serait souhaitable d'en faire dans l'avenir.

Disons tout de suite que trois idées-force se dégagent à travers le travail accompli :

- Marquer la continuité de notre action sur des objectifs nettement définis par le Mouvement ;
- Rappeler les aspects importants de notre programme, avec une projection sur l'avenir ;
- Permettre un travail collectif de confrontation et de recherche, préparant le Congrès ordinaire de 1965.

LES DECISIONS DU CONGRES DE 1963

A n'en pas douter, le dernier Congrès confédéral a souhaité qu'à l'occasion de la nouvelle formulation de principe soit élaborée une stratégie et définie une tactique

susceptibles de faire avancer avec la meilleure efficacité les objectifs contenus dans le programme de l'organisation.

Ceci supposait certainement que soient d'abord analysées les perspectives générales de notre action, plaçant ainsi le Mouvement devant les responsabilités qu'il devra assumer et pour lesquelles il va être appelé à décider de son évolution.

Ces perspectives sont tout naturellement inspirées par l'important travail de réflexion effectué depuis des années au sein de la C.F.T.C. et dont la résolution du Congrès de 1963 en résumait parfaitement les finalités lorsqu'elle préconisait la création d'une société d'hommes libres et responsables. C'est ainsi qu'il était affirmé :

« ... Considérant que, dans la société industrielle moderne, l'évolution des techniques, orientée par les forces de l'argent, tend, en favorisant le développement d'un climat artificiel d'apaisement, de satisfaction et de conformisme, à masquer les antagonismes fondamentaux engendrés par l'économie de profit et, en supprimant les tensions et la contestation syndicale, à renforcer le capitalisme

« Le Congrès tient à rappeler l'objectif fondamental

de la C.F.T.C. : la création d'une société d'hommes libres et responsables, c'est-à-dire une société où chaque homme :

- « — reçoit sa part des biens indispensables à sa vie, à son développement ;
- « — a des chances égales d'accéder aux fonctions et aux responsabilités conformes à ses possibilités ;
- « — prend sa part, dans la liberté, à la construction de son avenir personnel et de l'avenir collectif de la société, exigences que le capitalisme ne saurait satisfaire.

« Le Congrès, en conséquence, condamnant le capitalisme, déclare que la C.F.T.C. vise, partout où elle exerce son action, de l'entreprise aux organismes officiels :

- « — à contester le régime politique et économique dans la mesure où ses structures et son évolution contredisent cet objectif de libération de la personne ;
- « — à proposer les priorités dans la vie de la collectivité et à agir pour infléchir l'évolution de la société industrielle moderne dans le sens des valeurs personnelles et communautaires de l'homme. »

Il est également indispensable de rappeler ici le rapport de 1959 sur la planification démocratique et celui de 1961 sur la politique des salaires. Les conclusions tirées des débats furent autant de pierres apportées à la construction de notre programme dans des perspectives de transformation de la société.

POSITIONS ET PERSPECTIVES

C'est donc sans étonnement que vous ne trouverez pas dans le document-programme les développements sur les perspectives contenues dans le rapport sur l'Evolution.

Néanmoins, pour assurer la liaison nécessaire, nous en retracerons à grands traits les principales données qui constituent en définitive la toile de fond sur laquelle se déroulera notre action quotidienne (1).

DANS UNE SOCIÉTÉ EN ÉVOLUTION.

Le Syndicalisme d'aujourd'hui doit déjà s'adapter aux mutations considérables qui interviennent dans tous les domaines.

Cette adaptation devra être poursuivie devant le nombre, la montée des jeunes, les évolutions de la technique, les changements de la vie politique, l'évolution du monde en général.

(Pages 32 et 33 du rapport « Evolution ».)

EN POURSUIVANT UNE POLITIQUE CONTRACTUELLE

C'est en permanence que la C.F.T.C. a œuvré pour une organisation de la vie économique et sociale dans la justice, la transformation des conditions de vie et l'accession à plus de responsabilités et de liberté.

Pour plus de commodités, figurent après chaque chapitre les numéros des pages du rapport « Evolution » auxquels vous pourrez utilement vous reporter.

Il n'y a qu'à se rappeler pour s'en convaincre la place prépondérante prise par la C.F.T.C. pour l'institution des Allocations familiales, la Sécurité sociale, le développement des Conventions collectives.

Plus près de nous, ce fut la mise sur pied des régimes complémentaires de retraites et l'assurance-chômage.

Nos actions répétées pour un débat d'ensemble sur la réduction de la durée du travail, pour l'amélioration de la situation des faibles montrent bien notre souci constant dans ce domaine.

(Pages 100 et 101.)

AVEC UNE ACTION POLITIQUE NECESSAIRE.

Nous avons tous, dans la logique de nos affirmations, insisté sur la nécessité d'une démocratie politique qui pût assurer la prise en charge de la construction de la société nouvelle que nous voulons instaurer.

En effet, la nature même des exigences que nous présentons nous met logiquement en état de dialogue avec la gauche non communiste beaucoup plus qu'avec le centre et, à fortiori, avec la droite.

1. Légitimement soucieux de la construction d'une véritable démocratie économique, il ne s'agit pas de mettre notre Mouvement au service d'intérêts politiques quels qu'ils soient, mais d'exercer pleinement nos responsabilités syndicales, en leur donnant une plus grande dimension et une meilleure efficacité.

Cette action devra être poursuivie dans le souci constant de notre indépendance, mais nous commande de poser clairement devant l'opinion les vrais problèmes et les grandes options qui devront être prises pour qu'existe une force réellement capable de promouvoir une démocratie politique authentique.

(Pages 98 et 99.)

ET DES DIMENSIONS INTERNATIONALES.

C'est dans ce domaine très vaste qu'il faut aussi, dans un esprit d'ouverture, réaliser des convergences.

Après avoir réaffirmé notre adhésion à la C.I.S.C., il faudra travailler en son sein pour la rendre plus universelle et plus proche des besoins des hommes.

Nous devons insister sur la nécessité du travail en commun entre les Internationales syndicales libres.

L'action européenne que nous aurons à développer commande que nos expressions soient clairement définies sur notre conception de l'Europe politique.

Une politique de coopération adaptée et orientée vers les besoins des peuples « de la faim » devra rencontrer tous nos efforts.

(Pages 101 à 104.)

UNE FORMATION IDEOLOGIQUE ET DOCTRINALE INTENSIFIÉE.

La formation donnée à nos militants devra s'intensifier avec l'objectif de donner une vision claire des principes fondamentaux qui inspirent notre action vers des finalités nettement affirmées.

C'est aussi notre conception du Syndicalisme qui méritera d'être analysée : syndicalisme libre, indépendant, basé sur la solidarité humaine, au plan national et international, avec des prises de responsabilités réelles.

(Pages 94 à 97.)

DANS LE CADRE D'UNE STRATÉGIE D'ENSEMBLE.

L'action engagée pour la planification démocratique constitue déjà une option mobilisatrice.

Face aux tendances réformiste ou révolutionnaire, il faut faire la synthèse des aspirations des travailleurs. Il faut :

- tenter de définir une stratégie, dans l'optique d'un élargissement du pouvoir ouvrier de l'entreprise au plan de l'économie nationale ;
- rechercher les lignes de force d'une pratique syndicale ;
- situer l'action corporative et l'action globale dans une stratégie d'ensemble.

L'action corporative ne peut être que complémentaire à l'action générale, constituant le fer de lance de l'action revendicative ouvrière.

C'est le point fort d'une offensive dont l'exploration du terrain doit rester dans le domaine général, c'est-à-dire confédéral, ce qui suppose l'adaptation de nos structures et la pratique effective d'une véritable solidarité.

(Pages 61 à 68.)

★

Les développements qui vont suivre s'inscriront donc naturellement dans les perspectives générales qui viennent d'être rappelées, qu'il s'agisse des objectifs sociaux, de l'action juridique, des jeunes et des femmes ou de l'action politique et internationale.

Les perspectives relatives aux objectifs de l'action économique n'ont pas été traitées dans le rapport sur l'Évolution. Cette partie du document-programme sera donc particulièrement commentée, d'autant plus que la réalisation d'une bonne part de nos objectifs sociaux à long terme dépendra de la politique économique suivie.

LA CONTINUITE DE NOTRE ACTION DANS LA POURSUITE DE NOS OBJECTIFS

Les décisions que nous serons amenés à prendre lors du Congrès extraordinaire dans le sens de l'évolution du Mouvement ne pourront que renforcer notre conviction de la logique et de l'importance des positions prises jusqu'ici par la C. F. T. C. dans tous les domaines de son activité.

Nos objectifs demeurent. Mieux, nous les préciserons à la lumière de notre orientation.

Il ne s'agit donc pas, comme voudraient le faire croire certains, d'un retournement de nos positions ou d'un reniement de nos principes face aux problèmes posés au Syndicalisme ouvrier.

Bien au contraire, nous pouvons affirmer que les positions adoptées dans le passé, dans leur progression, dans leur audace parfois, dans leur réalisme toujours, nous ont amenés logiquement à souhaiter qu'une grande Centrale syndicale démocratique regroupe largement les travailleurs, devenant suffisamment puissante pour agir avec plus d'efficacité.

C'est donc intentionnellement qu'il sera rappelé, au long des pages qui suivent, les passages de certaines résolutions de Congrès, dont celui de 1963 en particulier.

En effet, la lecture de ce document vous démontrera que les grandes lignes du programme proposé restent ce qu'elles ont été définies dans le passé. Encore une fois, il ne pouvait en être autrement, dans la logique même des options qui ont été faites.

Certes, la définition d'objectifs, l'établissement d'un programme, l'élaboration d'une stratégie sont indispensables. Mais combien est aussi indispensable la constitution d'une force capable de traduire tout cela par des réalisations concrètes dans les faits. L'adaptation des structures de notre organisation, de nos moyens de propagande, le développement de notre presse syndicale sont indispensables. Les décisions déjà prises lors du dernier Congrès vont dans ce sens. Ceci sera poursuivi...

Tous ces efforts devront être accomplis dans la lancée

des orientations déjà prises. L'objet de ce document n'est pas de les définir ; néanmoins une note sur « action syndicale et presse confédérale » sera jointe à l'envoi des rapports du Congrès, marquant par là l'importance que nous devons attacher à la diffusion des positions de l'Organisation.

NOUS AURONS A APPROFONDIR ENSEMBLE

Si c'est bien dans le cadre de nos orientations antérieures que le programme du Mouvement pour l'avenir est retracé, ceci n'exclut pas que nos positions soient encore adaptées et précisées à travers le large débat qui doit se tenir en permanence dans une organisation démocratique comme la nôtre.

Ce document-programme ne sera pas discuté au Congrès extraordinaire. Il doit servir de base aux discussions qui devront s'instaurer dans toutes les instances du Mouvement, assurant ainsi la meilleure des préparations pour le Congrès ordinaire de 1965.

Bien sûr, il n'a pas été possible, et cela est bien compréhensible, de préparer à la fois le Congrès extraordinaire sur l'évolution et l'approfondissement du programme.

Ce qui importait d'abord, c'était de rappeler les grandes options faites par la C. F. T. C., traçant ainsi la voie à de profondes réflexions sur l'adaptation nécessitée par l'évolution permanente de la société.

Ce qui sera ensuite important, c'est de tirer les conclusions logiques de nos exigences au sein même de notre Mouvement en décidant des adaptations nécessaires quant à la forme de notre action et les structures de l'Organisation.

Les problèmes à débattre sont multiples et nos groupes de travail à tous les échelons de l'Organisation devront donner leur avis, proposer des solutions.

C'est tous ensemble que nous devons nous livrer à ces nécessaires réflexions.

LE SOUCI DES PRIORITES

L'expérience de l'action passée nous a démontré qu'il était démagogique de prétendre vouloir solutionner à la fois tous les problèmes, surtout lorsque les moyens mis à disposition ne permettaient pas toujours l'action la plus efficace.

De plus en plus on est amené à fixer des priorités et la C. F. T. C. est une des Organisations syndicales qui, situant les étapes, tenta avec le plus d'honnêteté de définir les options prioritaires.

C'est donc dans un grand souci de réalisme que nous devons aborder les problèmes qui nous sont posés.

Tenir compte constamment de la situation des plus malheureux, faire jouer d'abord la solidarité à leur égard, devra continuer à être notre préoccupation.

Nous pénétrer ensuite qu'un programme, aussi bien conçu qu'il soit, n'est réalisable que si certaines conditions préalables sont requises.

Se rappeler enfin que les réalisations ne sont durables que dans la mesure où les structures ou le régime dans lequel nous sommes ne sont pas en contradiction permanente avec nos objectifs de progrès social et d'émancipation des travailleurs.

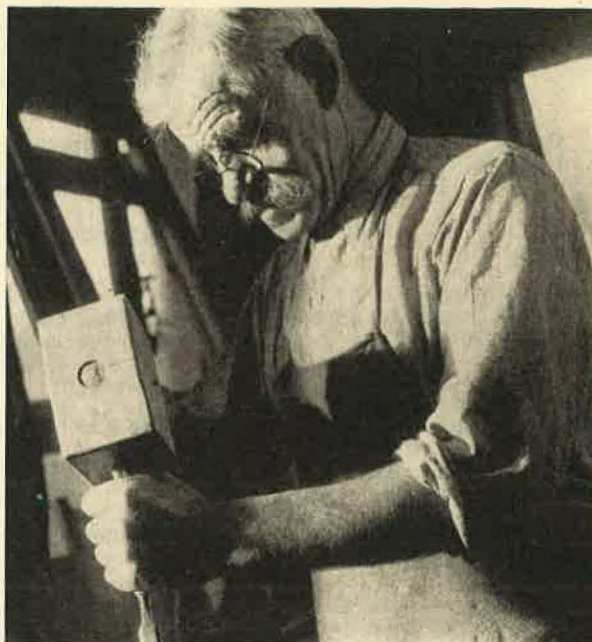
Convaincus de ces vérités, nous saurons aussi que tout cela passe par un renforcement de notre Syndicalisme, une organisation mieux structurée, des méthodes de propagande et d'information adaptées.

Le Congrès extraordinaire constituera une étape dans cette voie. L'approfondissement de nos options et la définition des moyens à acquérir en seront la suite logique et nécessaire.

LES OBJECTIFS SOCIAUX

DES OBJECTIFS PRIORITAIRES :

- Une politique de pouvoir d'achat.
- La garantie de l'emploi.
- Un véritable revenu de remplacement.



Il n'est pas possible de reprendre ici le détail de nos revendications sociales ; d'ailleurs, ce n'est pas le but recherché. Ce sont surtout les grandes orientations qu'il paraît utile de rappeler et de préciser.

La résolution générale du Congrès de 1963 résumait bien les objectifs d'ensemble concernant les conditions de vie des travailleurs et des familles :

— Une progression constante du pouvoir d'achat individuel et familial dans la stabilité des prix par :

- La revalorisation du S. M. I. G. en liaison

avec l'évolution des salaires réels ; la suppression des zones de salaires ;

- La réduction des disparités régionales, professionnelles et catégorielles ;
- Une politique effective de compensation des charges familiales ;
- Un véritable revenu de remplacement pour les malades, les handicapés et les personnes âgées ;
- L'application effective du principe : à travail égal, salaire égal, pour les femmes et les jeunes.

UNE PROGRESSION CONSTANTE DU POUVOIR D'ACHAT

C'est au Congrès confédéral de 1961 que fut adopté le rapport sur les salaires. La résolution votée traçait clairement nos objectifs. C'est dans cette optique que la C. F. T. C. développe son action revendicative, en mars 1963, avec la grève des mineurs, en novembre 1963, avec la campagne pour

les plus défavorisés, avec la définition d'objectifs prioritaires : salaire minimum garanti, personnes âgées et invalides, prestations familiales. C'est aussi dans cet esprit que fut défini par notre Fédération E. D. F. la notion de contrat de progression du pouvoir d'achat.

LES SALAIRES

C'est sur les salaires réels que doivent porter les discussions

Les Organisations syndicales doivent discuter des salaires réels des travailleurs et de leur « environnement ».

Car on peut toujours constater, avec le rapport sur les salaires de 1961 :

- Des négociations ne portant, dans le secteur privé, que sur les minima ;
- Le refus de négociations réelles dans les secteurs public et nationalisé ;
- Une structure périmée des salaires avec des primes en dénaturant la notion contractuelle ;
- Le maintien de disparités de tous ordres avec la situation scandaleuse des bas salaires.

On peut ajouter depuis la « politique globale » menée par le Gouvernement et le patronat sous le couvert du plan de stabilisation.

Devant une telle situation, nous devons alors rappeler :

- Les majorations de salaires doivent se traduire en augmentations réelles du pouvoir d'achat garanties par une politique économique maintenant la stabilité du coût de la vie ou, à défaut, par une indexation sur le niveau des prix ;
- Les négociations de salaires doivent être réelles dans tous les secteurs : privé, public et nationalisé. Elles doivent porter sur la totalité du salaire de l'entreprise à la branche d'industrie.

Ces procédures correctement appliquées et respectées impliquent la libre discussion des salaires dans le cadre de la loi du 11 février 1950 aussi bien que la suppression de la Commission interministérielle des salaires dont la tutelle s'exerce sur le secteur nationalisé et parapublic.

- Les formules de salaire au rendement doivent être supprimées et un nouvel éventail hiérarchique répondant au double souci d'un salaire vital à la base et d'une juste rémunération du service rendu doit être instauré. Un salaire mensuel garanti doit être institué.

- Toutes les disparités doivent tendre à disparaître, tant sur le plan des entreprises que sur celui des régions, des branches d'industries, des salaires féminins et masculins, de ceux des jeunes travailleurs.

La suppression des abattements de zone, injustifiable économiquement, doit être un premier pas dans cette action de lutte contre les disparités.

LA REVALORISATION DU S.M.I.G.

Opposer un minimum de bien-être et de culture au minimum vital

Constante préoccupation de la C. F. T. C., réaffirmée en toutes circonstances, particulièrement lors de la campagne de novembre 1963 sur les plus défavorisés, elle réclame que le S. M. I. G. ait le caractère d'un véritable salaire vital ne couvrant pas les seuls besoins reconnus incompressibles, mais également les biens de civilisation et de culture auxquels tout être humain a droit.

Cette nouvelle conception du S. M. I. G. devrait le faire considérer comme un véritable revenu rattaché à l'expansion économique générale :

- Tenant compte de l'évolution des besoins réels des travailleurs à titre individuel et familial ;
- Avec un accrochage à l'évolution de la production et du revenu national ;
- Lui conférant ainsi le caractère d'un élément-moteur d'une économie de besoins.

Pour cela, il ne peut donc plus être question de lier le S. M. I. G. à un indice de prix qui ne traduit pas ces réalités.

Une première étape pourrait consister en une indexation sur l'indice moyen des taux de salaires. Si cela avait été accompli depuis juillet 1950, le S. M. I. G. serait aujourd'hui de 2,83 F.

Enfin, la discrimination dont sont victimes les salariés agricoles en matière de fixation du S.M.I.G. doit être condamnée. Cette injustice doit disparaître afin qu'il n'y ait plus deux catégories de travailleurs et que le même S. M. I. G. soit applicable à tous les salariés français.

POUR UN DÉVELOPPEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Conventions collectives et accords d'entreprise ont presque toujours trouvé nos syndicats et militants au premier plan de l'action, dans le souci d'utiliser la « force contractuelle » au service du progrès social.

Les résultats obtenus ont souvent ouvert la voie à des solutions plus générales, comme cela s'est produit pour les retraites complémentaires, la quatrième semaine de congés payés, le congé-éducation...

Mais il reste, hélas ! de trop nombreux secteurs qui, ne possédant pas la « force contractuelle », restent en dehors du circuit, attendant que la loi

vienne rendre obligatoire telle ou telle réalisation sociale.

C'est pourquoi un projet de loi a été préparé par la C. F. T. C. Ce projet tend à rendre obligatoires, pour les secteurs ou industries sans convention collective, les dispositions de conventions signées dans des secteurs ou industries similaires.

Il est important que notre action se développe dans ce sens, nous qui prétendons à juste titre que l'action syndicale ne doit pas avoir pour résultat d'accentuer les disparités que nous condamnons par ailleurs.

UNE POLITIQUE EFFECTIVE DE COMPENSATION DES CHARGES FAMILIALES

La dégradation des prestations familiales par rapport aux salaires n'a fait que s'aggraver. Rappelons, comme cela fut fait en 1962 dans notre programme pour les élections de Sécurité Sociale, les aspects les plus urgents de nos revendications. L'objectif principal étant d'aboutir à une véritable politique familiale permettant la progression constante du pouvoir d'achat des familles.

- Une augmentation immédiate de 20 % de toutes les prestations familiales.
- La suppression des abattements de zone.
- L'échelle mobile des prestations.
- La transformation profonde de l'actuelle allo-

cation de salaire unique en allocation permettant le choix à la mère de famille entre le travail au foyer et le travail à l'extérieur, si c'est sa vocation propre. D'un montant élevé — au moins 75 % du S. M. I. G., cette allocation ne serait versée, suivant un plafond de ressources, que dans les cas où elle s'avérerait nécessaire pour que ce CHOIX puisse s'exercer.

- L'augmentation des ressources d'action sociale des caisses.
- Un seul régime d'allocations familiales pour tous les salariés, permettant à la solidarité inter-professionnelle de s'exercer à plein et de pratiquer une même action sociale pour tous.

UN VÉRITABLE REVENU DE REMPLACEMENT

De la naissance aux vieux jours, une garantie effective d'existence compatible avec la dignité de l'être humain

■ POUR LES MALADES

Ainsi qu'elle a toujours agi, la C. F. T. C. doit poursuivre ses efforts pour la consolidation et la généralisation du régime conventionnel pour le remboursement à 80 % des honoraires médicaux.

Au moment où le HAUT-COMITE MEDICAL, dans certains de ses chapitres, met directement en cause le droit à la santé des travailleurs, c'est avec énergie que la Confédération s'oppose à toute « nouvelle doctrine » qui aurait pour but la réduction des prestations maladie et invalidité.

■ POUR LES HANDICAPES

Plusieurs centaines de milliers d'aveugles et de grands infirmes vivent dans des conditions déplorables, avec, pour toutes ressources, l'Aide sociale ou l'Assistance médicale gratuite.

Leur revenu de remplacement doit au moins être égal au S. M. I. G.

Une place doit leur être retrouvée dans la vie, par un reclassement adapté.

La ségrégation sociale et professionnelle dont ils sont souvent victimes doit cesser.

■ POUR LES PERSONNES AGEES

C'est actuellement avec 1.600 F par an que doivent vivre les personnes âgées qui ne disposent que de la garantie « minimum ». Ce sort injuste et inhumain, maintes fois dénoncé par la C. F. T. C., constitue un scandale permanent dans notre société.

Avec la même volonté que nous avons montrée en négociant les « retraites complémentaires » et en

agissant pour assurer leur développement et leur généralisation, nous devons poursuivre notre action pour l'obtention d'une allocation nationale de retraites.

En 1951, la C. F. T. C. présentait déjà un plan vieillesse au Conseil économique et social.

En 1961, la C. F. T. C. faisait des propositions précises à la Commission LAROCHE.

Actuellement, la C. F. T. C. travaille pour préciser ses options pour une politique globale de la vieillesse.

Dans ce plan s'inscrit l'institution d'une allocation nationale de retraite qui devrait représenter une véritable garantie au moins égale au S. M. I. G.

Son financement doit être assuré par la **collectivité nationale**, concrétisant ainsi la nécessaire **SOLIDARITE** de tous à l'égard de ceux n'ayant aucun moyen de défense de leur pouvoir d'achat.

D'autres objectifs importants en matière vieillesse :

- L'ouverture du droit à la retraite complète à l'âge de 60 ans pour tous ;
- La majoration immédiate des retraites pour les travailleurs ayant cotisé plus de trente ans.

■ AVEC DES MOYENS DE FINANCEMENT

Alors que les cotisations de Sécurité Sociale et d'allocations familiales sont devenues des impôts dont le Gouvernement dispose à son gré et que le ministre des Finances est devenu le « régulateur » de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale,

Alors que le Gouvernement poursuit sa politique de transfert des charges publiques au budget de la Sécurité Sociale, la C. F. T. C. a formulé à diverses reprises et rappelé ses propositions en matière de financement de la Sécurité Sociale, propositions qui s'inscrivent dans notre orientation vers une planification démocratique.

- A partir des besoins des vieux, des invalides, des familles, l'ensemble de la Sécurité Sociale devrait faire l'objet d'un chapitre du PLAN. Ce dernier, tous les quatre ou cinq ans, devrait contenir un véritable BUDGET SOCIAL ACTIF DE LA NATION.

Ce chapitre du Plan devrait voir fixer :

- La part à consacrer aux prestations sociales de toute nature dans le revenu national actuel ;
- Les grandes masses à répartir :
 - Entre les catégories de prestations ;
 - Entre les divers régimes ;
 ainsi que les règles d'évolution des différentes prestations au cours de la période envisagée,

compte tenu des options décidées, des rattra-
pages à opérer, etc. ;

- Les modalités de financement et, en particulier, la contribution de l'Etat à prévoir dans les budgets successifs, suivant un véritable échéancier financier, les dépenses de prestations à mettre enfin à la charge de l'Etat :
 - Celles devant être étendues sans différenciation à toute la population (minimum garanti proposé dans le rapport Laroque) ;
 - Celles ayant un caractère nataliste ou relatif à l'habitat (allocations de maternité, allocations prénatales, charges des congés de naissance, allocation-logement).

EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DURÉE DE TRAVAIL

Tout travailleur doit trouver dans son emploi des moyens normaux d'existence, avec les loisirs indispensables à sa culture et à son épanouissement individuel et familial

Le Congrès de 1959, dans sa résolution sur la planification démocratique, exigeait :

« ...une véritable planification permettant de garantir à la fois le plein emploi de la main-d'œuvre et l'élévation progressive du niveau de vie. »

Le manifeste aux travailleurs du 32^e Congrès revendiquait :

« ...la création d'emplois par l'implantation d'usines nationales d'intérêt public dans les régions à développer économiquement. »

Alors que la résolution générale demandait :

« ...la réduction de la durée du travail sous toutes ses formes (généralisation de la quatrième semaine de congés payés, réduction de la durée hebdomadaire, avancement de l'âge de la retraite), facilitée par les progrès techniques et nécessitée aussi bien par les astreintes et le caractère pénible des méthodes modernes de production que par le caractère indispensable des loisirs pour l'équilibre humain et familial, et le développement culturel des milieux populaires. »

■ L'EMPLOI

La Confédération réaffirme sa volonté d'action pour assurer le plein emploi, ce qui nécessite :

- Une connaissance exacte des besoins, des disponibilités en main-d'œuvre, de l'évolution des niveaux de qualification ;
- L'interdiction de licenciements collectifs sans reclassement préalable et l'intervention des Comités d'entreprise ;
- L'implantation d'entreprises nationales d'intérêt public dans les régions de sous-emploi et dans le cadre de l'aménagement du territoire ;
- Une meilleure garantie pour les travailleurs privés d'emploi et pour les travailleurs âgés et

handicapés, par la revalorisation des allocations publiques de chômage et la mise en place de fonds départementaux ;

- Une action positive du Comité supérieur de l'Emploi, nouvellement créé, pour une véritable politique de l'emploi.

Mais les problèmes de formation professionnelle sont plus que jamais liés à ceux de l'emploi.

■ AVEC L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Et la participation effective des Organisations syndicales à l'élaboration et à la gestion de la politique de formation de l'entreprise au plan national, la mise en place de moyens suffisants en maîtres et locaux.

■ AVEC LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

Et l'intensification des formules de stages complets ou partiels, sans rupture du niveau de ressources, dans le cadre d'accords contractuels.

■ AVEC LA F. P. A.

Insérée dans une politique de l'emploi tenant compte des réalités régionales, avec un financement adapté aux besoins réels.

Toutes ces actions devront être menées dans une optique de véritable promotion ouvrière.

LA DUREE DU TRAVAIL

Du rapport présenté au B. I. T. par Gaston TESSIER sur les quarante heures, aux positions du dernier Congrès sur la réduction de la durée du travail, c'est dans la même optique que nos actions sont conduites.

C'est dans cet esprit que la C. F. T. C., en 1961, intervient près du Gouvernement et du patronat pour demander des négociations en vue d'un accord cadre.

Après les grèves de 1955, l'accord Renault et la loi sur les trois semaines de congés payés, c'est

encore dans la même ligne que la C. F. T. C. se bat en 1963 pour la quatrième semaine de congé payé.

C'est toujours avec la même orientation que la C. F. T. C. n'a pas voté le rapport « Equilibre global de l'emploi » à la Commission de la main-d'œuvre du V^e Plan.

Les trois aspects de la réduction du temps de travail restent :

- Réduction annuelle par la généralisation de la quatrième semaine de congés payés ;
- Réduction hebdomadaire par le retour progressif aux 40 heures sans perte de salaires ;
- Réduction de la vie de travail par l'abaissement progressif de l'âge de la retraite.

Une action parallèle sera aussi nécessaire pour la limitation des dérogations d'heures supplémentaires, sous le contrôle des Organisations syndicales.

LES RÉALISATIONS CONTRACTUELLES

Pour une force contractuelle efficace vers des garanties sociales étendues

L'U. N. I. R. S., en mai 1957, l'U. N. E. D. I. C., en décembre 1958, l'A. R. R. C. O., en décembre 1961, autant de réalisations paritaires pour lesquelles la C. F. T. C. a pris une part déterminante.

En permanence, notre action a porté depuis lors vers l'amélioration et le développement des institutions créées. C'est donc normalement qu'à différents moments la C. F. T. C. a saisi le C. N. P. F. de demandes de discussion pour :

- La réduction de la durée du travail ;
- Une convention collective nationale du logement ;
- L'augmentation du taux de la cotisation de base aux retraites complémentaires.

Notre orientation reste la même et, si le patronat n'admet pas la discussion, l'action à la base devra le forcer à accepter le débat.

A l'U. N. E. D. I. C. : seule la C. F. T. C., à deux

reprises, a demandé en temps utile la révision de la convention du 31 décembre 1958.

En 1961, un document avait été adressé au patronat et aux autres Organisations syndicales. Il s'agit surtout du champ d'application, du chômage partiel, du taux et de la durée des prestations, des études sur l'emploi.

■ POUR LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Depuis l'accord de décembre 1961 assurant la généralisation des retraites complémentaires, la coordination et la compensation des régimes entre eux, la C. F. T. C. demande l'ouverture de négociations :

- Pour une généralisation intégrale ;
- Pour un taux de base de 4 %.

Toutes ces options restent valables. Elles devront être défendues avec d'autant plus de vigueur que nous devons faire face à la défense des Organismes eux-mêmes devant les tentatives de mise sous tutelle vers laquelle semble s'orienter le Gouvernement.

LE DROIT SYNDICAL

Notre lutte pour le droit syndical est indissociable de notre action quotidienne

Au Congrès de 1959, la résolution sur le travailleur et l'entreprise déclarait :

« Repousser toute formule d'intéressement des travailleurs aux résultats de leur entreprise qui ne serait pas précédée de la reconnaissance en droit et en fait de la section syndicale d'entreprise. »

C'est dans le même esprit que le Congrès de 1961 exigeait :

« — La cessation par le patronat de la chasse aux délégués et la reconnaissance de la délégation syndicale d'entreprise afin qu'à la base même de la vie économique s'élargisse le domaine de la détermination bilatérale et du contrôle ouvrier des rémunérations et de l'ensemble des conditions de travail ;

« — Le respect du droit de grève menacé par les mesures de réquisition déjà vigoureusement condamnées par le 30^e Congrès. »

Mais, dans les secteurs public et nationalisé, la loi antigrève de juillet 1963, la loi de juillet 1964 supprimant le droit de grève aux contrôleurs de la navigation aérienne, les menaces constantes de réquisition battent en brèche l'exercice de la liberté syndicale reconnue par la Constitution.

Quant à l'exercice du droit syndical à l'intérieur de l'entreprise, les derniers débats de juillet 1964 au Conseil économique et social ont bien mis en lumière les positions du patronat français qui tiennent, en résumé, dans ces termes :

Il existe le droit pour les travailleurs de se syndiquer, mais il n'y a pas de droit syndical.

Notre lutte pour l'extension des droits syndicaux dans l'entreprise est indissociable de nos revendications sur les salaires et conditions de travail. Elle devra être poursuivie avec encore plus de vigueur, au plan des entreprises, pour :

- La reconnaissance légale de la section syndicale d'entreprise ;
- La garantie de ses moyens d'action : délégués syndicaux, crédit d'heures, déplacements, affichage, collecte de cotisations, réunions, protection des militants.

Notre action devra toujours tendre à la démocratisation de l'entreprise par la contestation du droit de gestion exclusif du capitalisme.

Cette action doit constituer une force dynamique :

- En développant l'activité des sections syndicales d'entreprise ;
- En animant les institutions existantes, dont les Comités d'entreprise.

LES COMITES D'ENTREPRISE

Face aux tentatives d'intégration des travailleurs à l'entreprise, il faut au plan des Comités d'entreprise :

■ DANS LE DOMAINE SOCIAL

Elargir leur champ d'action social au plan local, utiliser pleinement le droit de gestion, financer les

congés-éducation, développer le droit de contrôle sur la formation professionnelle.

■ DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

Rappeler que le rôle des représentants des travailleurs au sein des C. E. devrait être d'orienter, de contrôler et, de toute façon, de contester les décisions patronales néfastes pour les travailleurs, réaffirmer que l'association des travailleurs à la gestion de l'entreprise ne peut se concevoir sans une réforme fondamentale des structures telle que la C. F. T. C. la conçoit dans ses perspectives de planification démocratique.

Mais, dans l'immédiat, une action vigoureuse doit se développer pour :

- Une véritable information économique et financière ;
- La connaissance précise des salaires dans l'entreprise ;
- Le contrôle effectif des bénéfices réels, des investissements, de l'autofinancement...

L'ACTION JURIDIQUE

C'est en définitive l'action syndicale qui compte pour faire respecter les droits acquis et en conquérir de nouveaux.

Au premier rang de nos objectifs, la défense des militants, des licenciés, des grévistes, avec tout l'appui de nos moyens judiciaires.



L'ACTION juridique n'est qu'un aspect technique de l'action syndicale. Il ne s'agit donc pas, pour les militants, de « faire du droit », mais d'être des militants et d'utiliser toutes les armes à leur disposition.

Ce ne sont pas les juristes qui peuvent seuls faire respecter les droits acquis par les travailleurs. C'est d'abord le poids syndical qui compte. Les militants qui construisaient leur propre destin doivent se convaincre que le respect des lois repose d'abord entre leurs mains.

Le respect des droits acquis

Le premier objectif est de faire respecter les droits acquis des travailleurs, ceux qui leur sont favorables et qui les protègent. Ces droits sont le fruit de combats anciens, obtenus par la lutte et les souffrances ouvrières. Et il n'est pas facile de maintenir l'acquis. Parce que les règles juridiques sont le résultat d'un rapport de forces, leur application dépend, elle aussi, très étroitement des forces en présence : que reste-t-il, par exemple, des conquêtes de la Libération, des Comités d'entreprise, de la gestion de la Sécurité Sociale par les usagers ou bien de l'application de la loi des « quarante heures » ? Une législation sur les conventions collectives existe, mais combien sont signées en 1964 ? Et combien d'infractions non sanctionnées à l'égard de tous ces textes ?

La Juridiction prud'homale

La protection de nos droits passe aussi par des moyens techniques qu'il n'y a pas lieu de négliger. C'est le cas des tribunaux, par exemple, que les travailleurs n'utilisent pas assez. La lutte pour la démocratisation de la justice est un élément essentiel de notre construction de la démocratie.

D'abord, une réforme des Prud'hommes pour laquelle nous avons des propositions précises, pour que ceux-ci soient réellement aptes à juger tous les différends du travail, avec :

- Une généralisation des Conseils de Prud'hommes avec un réseau complet couvrant tout le territoire et toutes les activités ;

- Une modernisation des élections, à l'image des autres élections sociales ;
- Des moyens pour la documentation et la formation des conseillers prud'hommes ;
- Une procédure plus rapide et gratuite (sauf abus).

Mais nous réclamons une réforme des autres juridictions. Réforme, en particulier, de la **juridiction pénale**, devant laquelle nous avons assez souvent à aller pour faire condamner les employeurs et qui, par sa méconnaissance des problèmes du monde du travail, par la faiblesse des sanctions dont elle dispose ou qu'elle veut bien appliquer, manifeste des carences très graves.

L'Inspection du travail

Puis une meilleure organisation de l'**Inspection du Travail**. Ses membres, actuellement, sont souvent démunis de moyens légaux d'intervention et il y aura lieu de repenser largement leurs fonctions. Mais l'esprit qui anime cette Administration doit changer. Chez beaucoup d'inspecteurs, c'est la vocation même du Corps qui a été perdue. Ils ne sont pas des arbitres qui comptent les coups, mais des fonctionnaires chargés, au nom de l'Etat, de la protection du travail. C'est sa raison d'être qu'il faut rendre à l'Inspection et, pour cela, seule une démocratisation des cadres, un rajeunissement de l'Administration centrale, une volonté plus ferme des responsables politiques, pourront y parvenir.

Mais le droit n'est pas immuable. Il faut, dans une perspective dynamique, rechercher les moyens techniques à notre disposition pour améliorer les régles existantes.

C'est à partir de l'expérience des militants et des besoins des travailleurs que les améliorations sont à élaborer. Par exemple, notre revendication sur l'extension des droits syndicaux à l'intérieur de l'entreprise, si elle se pose en termes théoriques, si elle rejoint les fondements du combat ouvrier pour une plus grande démocratie et pour le contrôle de l'outil de travail, part d'abord de la constatation pratique des difficultés que rencontrent les travailleurs pour s'exprimer et exercer le droit constitutionnel de liberté syndicale qu'ils ont conquis.

Le premier moyen d'action, c'est bien entendu les **interventions auprès des Pouvoirs publics** pour obtenir le vote de textes correspondant à nos vœux. Ce moyen a été souvent pratiqué (un des cas les plus illustres n'est-il pas le vote du Code du Travail Outre-Mer en 1952 ?) : il l'est encore parfois avec succès. Il nous faut pourtant nous rendre à l'évidence de son efficacité limitée. Nos possibilités d'intervention ne doivent pas être surestimées.

Les Conventions collectives

A côté demeurent les possibilités contractuelles, les **conventions collectives**. Si la négociation contractuelle a donné des résultats heureux, tant au niveau de certaines entreprises ou branches qu'au plan des négociations nationales, le patronat semble la rejeter depuis quelque temps, si l'on en croit l'absence quasi totale de négociations collectives importantes.

Possibilités qui, dans le passé, étaient, pour certains militants, l'élément par excellence de l'action syndicale, en oubliant que le contrat collectif suppose, pour être valable, une force organisée là où il s'exécute. En ce domaine, nous aurons à agir :

- La loi actuelle, datant de 1950, doit être modifiée ;
- Une relance des conventions collectives doit être tentée en vue de garantir plus efficacement les droits des salariés, notamment en face de l'arbitraire patronal : fixation des salaires réels, limitation du droit de licenciement et de sanction, etc., la défense de ces droits passant, bien sûr, par les possibilités de recours à l'organisation syndicale sur le lieu même du travail.

La Jurisprudence

Ensuite, il y a la **jurisprudence**. Mot souvent mal compris en milieu syndical où il paraît être un viatique infallible alors qu'il n'est qu'une indication précieuse, parfois, à détruire souvent dans un monde judiciaire qui ne nous est guère favorable. Nous nous y employons.

Après avoir remporté des succès très importants : congé-éducation, dérogations permanentes, droit des délégués du personnel à circuler à l'intérieur de l'entreprise, prérogatives du Comité d'entreprise..., fait condamner des entreprises-pilotes (de Wendel, Renault, Simca, Rhône-Poulenc, Nestlé, etc.), nous continuerons en nous intéressant de plus en plus à ce qui est essentiel et non à ce qui « rapporte » dans l'immédiat, avec deux objectifs primordiaux : les droits syndicaux dans l'entreprise, les pouvoirs économiques des Comités d'entreprise.

Mais c'est, en définitive, l'action syndicale qui importe. C'est pourquoi, au plan juridique, tout doit être fait pour l'accroître en efficacité. C'est pourquoi, au premier rang de ses objectifs, le Mouvement mettra la défense des militants, l'aide aux licenciés, aux menacés, aux grévistes, l'appui à tous ceux-ci de nos moyens judiciaires.

LES JEUNES

Les efforts d'adhésion seront d'autant plus rentables que les Jeunes seront véritablement associés à la vie syndicale et que se réalisera avec eux un syndicalisme répondant à leurs besoins et aspirations.



LES objectifs « Jeunes » fixés par nos précédents Congrès connaissent un regain d'actualité à travers les problèmes que pose l'évolution de la société moderne.

Dès les années 1945, 1946 et 1947, nos Congrès revendiquaient clairement :

- Une législation complétée sur la protection physique et morale des jeunes travailleurs ;
- Que les jeunes de la classe ouvrière aient les mêmes possibilités de continuer leurs études que ceux des classes plus aisées ;
- Une semaine de congés payés supplémentaires pour les jeunes de moins de 18 ans ;
- Une Inspection du Travail spécialisée pour les jeunes.

Les mêmes revendications sont affirmées de 1949 à 1953, en y ajoutant : la révision des abattements d'âge, une formation professionnelle correspondant aux besoins, une solution au logement difficile des jeunes ménages.

Plusieurs années, ensuite, l'accent fut particulièrement porté sur les problèmes d'enseignement des jeunes :

- Enseignement général, démocratique et ouvert à tous ;
- Enseignement professionnel avec une large formation de base ;
- Apprentissage avec le contrôle paritaire des contrats et de leurs conditions d'exécution.

Enfin, ce fut en 1959 et 1961, toujours dans la ligne tracée par les Congrès précédents, des positions réaffirmées sur la réforme du service militaire, la réforme du C. A. P., la réduction de la durée du travail, les congés culturels, etc.

Il est donc bien prouvé qu'à travers les objectifs de la Confédération d'être à la portée de tous les travailleurs une place normale était faite aux jeunes.

C'est, en effet, par centaines de milliers que les jeunes entrent et entreront dans le monde du travail. Un million de jeunes actuellement au travail, largement dépassé demain, représentent les forces d'avenir.

Il nous appartient de les aider à devenir des **HOMMES RESPONSABLES**, ayant un rôle à jouer dans une société démocratique.

L'avenir du syndicalisme se fera avec les jeunes et les efforts d'adhésion ne seront rentables que si les jeunes, adhérents ou militants, sont véritablement associés à la vie syndicale, en s'y considérant partie prenante.

Il est alors de notre devoir de donner aux jeunes toute leur place en leur assurant l'autonomie nécessaire.

Nos Commissions de jeunes deviendront ainsi la pépinière de militants que nous attendons.

Combien significative est alors la phrase contenue dans le rapport « Eléments de réflexion » :

« La jeunesse doit pouvoir rester jeune et ne pas devenir une « collection de petits vieux » reprenant nos déformations. Il faut qu'elle fasse ses expériences, mais il faut que son dynamisme corrige et complète l'expérience acquise par d'autres. »

Si nous voulons préparer l'avenir, il nous importe rapidement de définir les aspects « jeunes » de notre politique globale et d'assurer pour eux une présentation adaptée de nos principes-programme et méthodes d'action.

L'Enseignement - l'Apprentissage - l'Emploi

Pour pouvoir préparer le jeune à sa vie d'adulte, pleinement responsable, il faut une réforme profonde des méthodes d'enseignement afin de tenir compte de la psychologie de la jeunesse.

Des méthodes pédagogiques actives doivent préparer et initier les jeunes à entrer de plain-pied dans la vie d'aujourd'hui et de demain. C'est dès l'école primaire que devraient être dispensés des cours de formation sur la vie de travail, le mouvement ouvrier et le syndicalisme.

Une coordination efficace doit pouvoir s'instaurer entre l'enseignement, l'orientation et la formation professionnelle, les services d'emploi, afin de permettre une orientation, puis une formation valable en tenant compte des secteurs industriels en expansion et des possibilités régionales.

Des efforts particuliers devraient être entrepris en faveur des « moins doués » et des handicapés physiques.

Réaffirmant le droit du syndicalisme à veiller à la formation des jeunes travailleurs, nous nous refusons à admettre que la formation professionnelle soit assurée par l'entreprise.

L'apprentissage reste très souvent un scandale et il convient d'établir un contrôle paritaire de l'application de la législation sur l'apprentissage.

La garantie automatique de réintégration dans l'emploi, avec la qualification antérieure, devrait être assurée aux jeunes rentrant du service militaire.

Les conditions de travail

L'accueil des jeunes dans les entreprises ne doit plus être l'apanage des directions ; il concerne aussi les délégués syndicaux et les militants jeunes.

— L'accueil des jeunes doit être fait par des jeunes ;

— Une politique « jeunes » devra être menée au sein de la section d'entreprise.

Il faut tendre, pour les jeunes, à :

— L'initiation à la prévention et à la sécurité au travail ;

— Des rythmes et des cadences de travail normales ;

— Une réduction prioritaire de la durée du travail sans diminution de salaires.

Les conditions de vie

Des objectifs à atteindre :

— La suppression des abattements d'âge, dans le cadre des accords de salaires et conventions collectives ;

— La rémunération obligatoire des apprentis et un salaire normal pour les jeunes travailleurs, avec l'application effective du principe « à travail égal, salaire égal ».

Logements et loisirs

Il faudra poursuivre l'action pour le développement des foyers de jeunes travailleurs et la réservation de logements pour célibataires et jeunes ménages.

En matière de loisirs, qui tiennent une place très importante dans la vie des jeunes, une politique globale doit être envisagée, en collaboration avec tous les secteurs et organismes intéressés, et, dans l'immédiat, la revendication d'une semaine supplémentaire de congés pour les jeunes de 14 à 18 ans et le remboursement à 50 % de deux voyages annuels.

Propagande, information et formation

L'information et la propagande doivent être largement diffusées chez les jeunes, à tous les stades de l'organisation.

La formation est un des buts principaux des Commissions de jeunes. Il faut, dans ce domaine, prévoir :

— Un effort important de formation au niveau des responsables « jeunes » ;

— Une décentralisation à travers les jeunes militants et adhérents ;

— Une association plus directe des responsables à la vie syndicale, à tous les échelons.

LES TRAVAILLEUSES

**Créer pour l'ensemble
des femmes des conditions
de vie favorables à leur
épanouissement, dans la
sauvegarde du bien-être
familial.**



LE rapport d'activité présenté au Congrès 1963 par le Secrétaire général précisait que, au précédent recensement, les femmes représentaient 35 % de la population active, avec plus de 4.000.000 de femmes travailleuses dont le syndicalisme, en tant que tel, a à défendre les conditions de travail et de promotion.

Notre Confédération est consciente qu'elle a à lutter et à agir pour faire disparaître en premier l'injustice et la discrimination qui continuent à être faites vis-à-vis de la main-d'œuvre féminine de notre pays, à savoir :

le non-respect dans les faits du principe admis de l'égalité de salaires pour un travail de valeur égale et qui se traduit par un écart moyen grandissant entre les salaires réels masculins et féminins.

★

Dans le cadre de la préparation du V^e Plan, elle aura à faire établir un rapport entre les prévisions de la main-d'œuvre et l'orientation, et l'enseignement professionnel, afin d'assurer des débouchés possibles et

valables aux jeunes filles et aux femmes ayant fait l'effort d'études professionnelles.

L'objet de l'attention plus particulière portée récemment à la main-d'œuvre féminine, intéressante pour les uns, inquiétante pour les autres, n'a pas pu échapper à une organisation syndicale qui se doit de détecter les véritables intentions et les possibilités d'exploitation qu'elles sous-entendent.

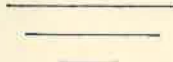


Les travailleuses ont des aspirations nouvelles, elles ont besoin de se sentir intégrées à part entière à la fois dans la société, le monde du travail et le syndicalisme, et d'autant plus qu'elles continuent à connaître l'exploitation patronale et à subir les conséquences de préjugés.

La Commission confédérale, constituée par des

responsables de Fédérations et d'U.D., s'est donné pour mission d'analyser les causes, les effets de ces situations et de répondre aux aspirations des travailleuses, se gardant bien de cantonner les femmes sur des problèmes spécifiques ou de penser en leur nom. Elle entend entraîner les femmes à se former dans le syndicalisme, à s'intéresser aux problèmes d'ordre général, à participer à la pensée, à l'action et à la direction de l'organisation, à prendre en main leur destinée et à collaborer étroitement à la transformation de la société.

La Confédération et ses Organisations affiliées devront être très attentives à ces points de vue et rechercher avec elles les adaptations nécessaires pour intéresser plus de travailleuses au syndicalisme, et aboutir plus valablement à créer pour l'ensemble des femmes des conditions de vie plus favorables à un épanouissement et à un équilibre individuel, tout en sauvegardant le bien-être et l'équilibre de la famille.



ENSEIGNEMENT

ET PROMOTION SOCIALE

Par la démocratisation de l'enseignement, permettre à chacun d'accéder aux fonctions correspondant à ses aptitudes sans considération de situation sociale.

I

L'ENSEIGNEMENT

DEPUIS des années, Congrès et Comités nationaux ont mis l'accent sur les problèmes de l'enseignement, insistant particulièrement sur la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et la démocratisation de l'enseignement, traçant ainsi le cadre de notre réflexion et de notre action.

Pour être bénéfique, le progrès technique doit s'accompagner d'une possibilité de promotion dans tous les domaines et pour tous les hommes, à quelque catégorie sociale qu'ils appartiennent.

Il s'agit donc :

- De donner aux jeunes une instruction plus complète et aussi plus proche des réalités, adaptée à la vie qu'ils découvrent ;



- De leur apporter des éléments véritables de formation civique, familiale et sociale.

Pour cela, une exigence :

- Permettre à chaque adolescent d'accéder dans la société à la fonction correspondante à ses aptitudes sans que la situation de fortune de sa famille ait à entrer en ligne de compte.

Dans ce sens, toute démocratisation de l'enseignement doit s'accompagner de solutions financières propres à aider les familles ouvrières.

En 1962, la C. F. T. C., en coopération avec le S. G. E. N., définissait nettement ses positions dans la brochure « Démocratiser l'Enseignement ».

Quelques options méritent d'être précisées :

— « C'est à l'école que se joue l'avenir de la promotion ouvrière, de la promotion de la classe ouvrière tout entière. Il n'y a pas d'émancipation, en effet, qui ne commence par l'acquisition d'une culture... »

« Il faut que toute la classe ouvrière reçoive à l'école les bases d'une culture, c'est-à-dire essentiellement les moyens de comprendre son temps. »

Dans le même souci de promotion, la C. F. T. C. soulignait l'importance des structures de l'enseignement et des programmes.

— « Alors qu'il est nécessaire de former tous les enfants, notre système est fondé sur un système de barrages successifs dont le but est de dégager et de favoriser l'élite.

« C'est pour cette raison que tant d'enfants s'ennuient à l'école ; ils « ne suivent pas » ou ne s'intéressent pas à des matières dont ils ne voient pas l'utilité. »

La conception de la « culture », que les maîtres d'aujourd'hui ont reçue de leurs maîtres d'hier, n'est plus adaptée à la civilisation présente, encore moins à celle de demain. Il faut maintenant transformer les programmes, il faut aider les maîtres à le faire.

Réforme, démocratisation, programmes, tels que nous les concevons, ne sauraient se réaliser sans un certain nombre de moyens.

— Moyens en locaux, en matériel, en maîtres ;

— Moyens d'aide aux familles pour que les chances d'accès des jeunes à l'enseignement soient possibles.

Dans cet esprit, depuis le Comité national d'avril 1962, la C. F. T. C. a inséré dans les **priorités de l'action revendicative** « la mise à la disposition de l'Éducation nationale des moyens nécessaires pour faire face aux besoins de la nation, dans le cadre de la démocratisation indispensable... »

Ce thème est repris, chaque année, à la veille des vacances scolaires et au moment de la rentrée, mais il est indispensable que cette action soit de plus en plus permanente. Nous ne dirons jamais assez que **l'Enseignement**, tant pour les hommes que pour les locaux, doit être considéré **comme un investissement prioritaire**.

Aux prises avec des problèmes complexes qui sollicitent une réflexion et une action de longue haleine, notre action devra s'amplifier pour populariser nos positions.

Une orientation valable et une démocratisation véritables exigeront :

● Au niveau du premier cycle (de la 6^e à la 3^e) :

— Des enseignements parallèles, mais diversifiés ;

— Des établissements communs, appelés écoles moyennes, comportant toutes les options ; autrement dit, un seul type d'école avec, dans chacune d'elles, toutes les classes.

● Au niveau du second degré :

Une orientation vers :

— L'enseignement long ;

— L'enseignement professionnel dont le but est de permettre, après une spécialisation progressive, l'entrée au travail à 18 ans et l'acquisition de la culture générale nécessaire au citoyen d'aujourd'hui ;

— L'enseignement intermédiaire (actuel enseignement court des C. E. G.) pour les élèves qui, à l'issue du cycle d'observation, n'ont pas révélé de façon définitive leurs aptitudes.

Quelques objectifs importants, parmi beaucoup d'autres, doivent alors être soulignés.

— Organiser de véritables secteurs géographiques d'enseignement, équipés pour tous les divers ordres d'enseignement. Cette formule permettrait une utilisation rationnelle des crédits, des écoles et des enseignants, et constituerait une unité administrative pédagogique et éducative.

— Augmenter les moyens de l'orientation scolaire et professionnelle, et développer le nombre des établissements de l'enseignement technique.

— Accélérer le recrutement des enseignants en multipliant et en adaptant les établissements de formation, et en revalorisant la situation matérielle et morale des enseignants.

— Informer systématiquement les familles sur les possibilités scolaires et sur les perspectives de l'emploi à court et moyen terme.

— Obtenir que les dispositions prises par le Gouvernement, depuis 1961, comme mesures de « dépannage », soient considérées comme strictement temporaires et n'engagent en rien l'avenir de l'enseignement technique, en exigeant l'indépendance de l'Éducation nationale à l'égard des milieux industriels et plus particulièrement dans le domaine de la formation générale et humaine.

— S'orienter vers une politique de prévision et d'implantation tenant compte de l'évolution des techniques, de la démographie, de l'économie.

Mais une politique d'équipement scolaire et universitaire, une politique hardie de démocratisation n'ont de chances d'aboutir que dans la mesure où il y a prise de conscience et action.

Cette prise de conscience et cette action ne doivent pas être considérées comme uniquement du ressort des enseignants. La réalisation des objectifs repose aussi sur l'attitude de chaque militant, de chaque citoyen, de chaque famille. Nous devons, quant à nous, insérer en permanence les problèmes d'enseignement dans les préoccupations de l'Organisation syndicale.

L'enseignement engage l'avenir des enfants, la place du monde du travail dans la nation. Il est un terrain de lutte de l'action syndicale.

II - LA PROMOTION SOCIALE

MAIS l'enseignement et la promotion sociale sont intimement liés.

Promouvoir, c'est élever, faire avancer, perfectionner. Cela s'applique à l'individu, mais aussi au milieu auquel il appartient : famille, classe, peuple.

Il ne peut donc être question de dissocier les deux aspects : individuel et collectif, du terme promotion sociale.

Il n'y aura véritablement pour nous de promotion sociale que dans la mesure où un nombre de plus en plus grand de salariés prendront conscience des problèmes économiques, sociaux, politiques, qui déterminent leur niveau et leur genre de vie, ainsi que leur plein épanouissement.

Il s'agit bien là d'un phénomène collectif.

La promotion réelle suppose une réforme profonde des structures de la société et celle-ci est liée à la possibilité, pour les représentants des salariés, de faire entendre leurs voix, de peser sur le destin du pays pour l'amélioration du niveau de vie, l'exercice des responsabilités collectives, de l'éducation au sens large du mot.

- Sans prise de conscience des problèmes par la majorité des citoyens ;
- Sans responsabilités partagées par le plus grand nombre à tous les niveaux de la vie sociale, économique et politique ;
- Sans aide à ceux qui consentent un effort de culture, non pour leur avancement personnel, mais pour être plus aptes à assumer les responsabilités économiques et sociales qui leur ont été confiées par leur Organisation ;

il n'y a pas promotion sociale, car les conditions de promotion collective, donc de démocratie réelle, ne seront pas remplies.

La « promotion professionnelle » doit tendre à donner à **tous les travailleurs** la possibilité de se perfectionner en vue de bénéficier d'une promotion effective sur le plan de l'emploi ou de faire face aux reconversions entraînées par l'évolution technique.

La promotion professionnelle est aussi nécessaire sur le plan de la justice sociale qu'indispensable à l'expansion économique du pays.



POUR UNE ACTION VIGOUREUSE EN FAVEUR DE

L'HABITAT SOCIAL

**... Le droit, pour tous, à
un logement décent,
satisfaisant aux besoins
des individus comme
des familles ...**

Le IV^e Plan déclarait que le premier impératif devait être « de tendre à résorber la pénurie de logements d'ici à 1965 » en mettant à profit « le délai de quelques années qui nous sépare encore de l'arrivée des générations les plus nombreuses à l'âge du mariage ». Mais les objectifs retenus par le Plan étaient, en dépit des efforts déployés par les représentants syndicaux ayant participé à son élaboration, dès le départ, insuffisants pour répondre aux besoins. A quoi il convient d'ajouter que les réalisations annuelles sont demeurées au-dessous des minima inscrits dans le Plan.

La crise du logement se perpétue et va s'accroissant : aiguë au lendemain de la guerre, aggravée par l'imprévoyance des Pouvoirs publics à l'égard des rapatriés, elle menace de devenir catastrophique dans un très proche avenir.

Car les besoins ne cessent de croître : l'indispensable renouvellement du patrimoine immobilier ancien, l'évolution démographique, l'expansion économique, les migrations internes les perspectives prochaines de libre circu-



lation dans les Etats du Marché Commun, la concentration urbaine, l'éclatement du groupement familial posant le problème des isolés, la répulsion des jeunes générations pour le logement vétuste et leur désir légitime de disposer d'un habitat confortable, autant de phénomènes qui s'additionnent, autant de causes de prolongation de la crise du logement.

Les mille logements par jour annoncés par le ministre de la Construction ne sont encore qu'une promesse, au mieux un espoir, et les eussions-nous atteints, qu'ils demeureraient encore fort éloignés des cinq cent mille logements neufs annuels que toutes les personnes qualifiées s'accordent à déclarer indispensables.

Les augures qui annoncent depuis dix ans la fin prochaine de la crise du logement, depuis que le ministre de l'époque a déclaré que ne tarderaient pas à réapparaître les écriteaux « A louer » sur la façade des immeubles, sont véritablement bien mal informés.

Mal informés hier pour avoir sous-estimé les besoins et ne s'être pas rendu compte de l'ampleur de l'effort à fournir. Mal informés aujourd'hui pour ignorer sans doute que 50 % des Français ont un salaire mensuel inférieur à 800 francs et qu'ils sont de la sorte dans l'incapacité de payer ce tarif pour un loyer qui absorberait la totalité de leur revenu.

Or, un grand nombre, parmi les chantiers en cours, sont ouverts à la diligence des sociétés immobilières dont les préoccupations commerciales les conduisent, dans la région parisienne tout au moins, à prévoir des loyers mensuels de 600 à 1 000 francs et davantage, pour des appartements de trois à cinq pièces, et des prix de vente en accession de 150 000 à 300 00 francs.

Il faut s'attaquer résolument au problème du logement social

Ainsi apparaît-il, en dépit des assurances ministérielles, que l'écart demeure considérable entre les réalisations effectuées avec le concours de l'Etat et l'attente de ceux qui, faute de ressources suffisantes, ne résoudront leur problème de logement qu'avec l'aide de la collectivité.

La C.F.T.C., qui n'a jamais cessé d'affirmer le droit

pour tous à un logement décent, satisfaisant aux besoins des individus comme des familles, et déployé ses efforts pour que ce droit devienne une réalité, poursuivra son action pour obtenir :

- la fixation d'objectifs répondant aux besoins de l'heure, c'est-à-dire cinq cent mille logements par an dont 50 % pour le secteur social H.L.M. ;
- l'octroi de crédits suffisants pour la réalisation de ces objectifs, ce qui suppose une option politique en matière d'investissements ;
- la suppression de toutes les formes de spéculation (foncière, revente d'appartements, charges annexes du loyer excessives, prolifération des intermédiaires) ;
- le développement progressif de l'aide personnalisée pour aider efficacement les catégories les plus défavorisées (familles nombreuses et personnes seules, personnes âgées et jeunes travailleurs ou étudiants) ;
- la réalisation des équipements complémentaires du logement (espaces verts, circulation, parkings, centres administratifs, sociaux, scolaires, culturels, commerciaux), sans lesquels le relogement ne serait qu'une transplantation dans des cités concentrationnaires ;
- l'association des usagers à l'animation de leurs cités, à la gestion des services, à l'administration des organismes.

Ce programme peut paraître vaste, il n'est pas excessif, car il correspond aux ambitions légitimes des générations montantes.

LES OBJECTIFS

DE L'ACTION ÉCONOMIQUE

Le combat des travailleurs dans leur action économique... c'est aussi un combat pour plus de liberté et plus de pouvoir.



« **C**E que nous recherchons, c'est certes une économie efficace, mais qui soit soumise à des préoccupations humaines. » (Rapport de 1953.)

« L'économie que nous voulons doit favoriser l'exercice des libertés que nous jugeons essentielles. Elle sera consciente, intentionnelle, orientée vers la satisfaction des besoins, contractuelle et démocratique. » (Rapport de 1955.)

« La planification démocratique de l'économie que nous voulons sera un instrument de libération dans la mesure où elle permettra à l'ensemble des citoyens de prendre les décisions importantes concernant leurs conditions de vie et celle de leurs enfants. Cette accession à la responsabilité est dans la ligne de la volonté de promotion collective qui

est un des impératifs majeurs du mouvement ouvrier. » (Rapport de 1959.)

Les quelques extraits ci-dessus manifestent bien la continuité fondamentale de la pensée confédérale en matière économique.

Nous revendiquons une orientation de l'économie en fonction des besoins. Dans cette optique, il ne s'agit pas seulement d'assurer l'accroissement du revenu national global, mais de rechercher *en quoi* il consiste et *comment* il est réparti entre toutes les catégories socio-professionnelles.

Nous mettrons donc l'accent sur les finalités à assigner à l'économie..., sur les choix et les priorités qui doivent être proposés à la nation en fonction de critères d'humanité, de besoins et non de profits...

Une économie consciente et intentionnelle devra savoir non seulement *quoi produire*, mais *pour qui produire*.

De tout ceci découle notre rejet du capitalisme et des théories libérales prétendant que le libre jeu des agents économiques suffit à organiser l'expansion et à répartir les fruits de la production.

De notre volonté d'élargissement des libertés et de promotion collective découle notre refus d'une planification autoritaire où le pouvoir centralisateur déciderait au lieu et place des citoyens de ce que doit être leur bonheur pour aujourd'hui et pour demain.

UNE PLANIFICATION « DEMOCRATIQUE » QU'EST-CE A DIRE ?

Depuis qu'en 1959 le Congrès confédéral de la C.F.T.C. adoptait une résolution prenant pour base de travail le Rapport présenté par Gilbert Declercq et fixant les grandes lignes de notre conception d'une planification démocratique de l'économie, l'expression elle-même a fait fureur, même si son contenu est différent selon les personnes ou les intérêts qui l'utilisent.

C'est ainsi que la simple participation de syndicalistes dans les organismes du IV^e Plan a été présentée comme la démocratisation de la planification française, alors que celle-ci doit correspondre à bien d'autres critères que celui d'une présence syndicale pour pouvoir s'attribuer le caractère de « planification démocratique » au sens où nous l'entendons.

L'utilisation qui a été faite de la participation syndicale aux organismes d'élaboration du Plan, et d'ailleurs à tous les organismes à vocation économique, nous conduit à rappeler ce que déclarait le Congrès de 1961 :

Il ne s'agit pas :

- d'une adhésion donnée à la politique économique du Gouvernement ;
- d'une participation quelconque à des décisions économiques qui sont, de toute façon, l'apanage des tenants du capital ;
- d'une adhésion aux formules de planification actuellement pratiquées en France.

Il est donc nécessaire, à propos d'un document-programme de la C.F.T.C., d'explicitier davantage le sens que nous donnons à la planification démocratique afin qu'aucune confusion ou utilisation ne se produise dans l'opinion publique et dans l'opinion ouvrière.

La « démocratisation des procédures d'élaboration et de contrôle de l'exécution du Plan » ne suffit pas pour que le Plan soit démocratique.

La participation syndicale à une planification de l'économie en régime capitaliste est intéressante pour les syndicalistes :

- par la documentation et l'accès à des sources d'information jusqu'ici réservées au patronat ;
- par la « tribune d'expression » que constituent les organismes du Plan ;
- par le fait que l'action syndicale permet au Plan d'être en partie le « révélateur » des insuffisances de la société capitaliste ;

- par la contestation fondamentale du système capitaliste qu'elle nous permet d'exprimer non plus seulement sur les insuffisances sociales de ce système, mais également sur ses aspects économiques ;
- par le fait qu'elle nous permet de dénoncer devant l'opinion publique les manques et les insuffisances d'une société qui demeureront tant que l'élément-moteur unique en sera le profit.

Nous jugerons donc le caractère plus ou moins démocratique de la planification :

- sur l'aspect des procédures de participation à l'élaboration et au contrôle, *mais à tous les échelons, de l'entreprise au niveau régional et au plan national* ;
- sur le contenu du Plan lui-même et sur les choix économiques et les priorités qu'il aura proposés au pays ;
- sur la conception élargie du niveau de vie qu'il démontrera non seulement dans les « intentions exprimées », mais surtout dans les « réalisations » concrètes ;
- sur les transformations structurelles qu'il aura préconisées et fait promulguer afin de modifier la répartition actuelle du pouvoir économique.

Le « Plan » lui-même ne peut certes contenir ces espérances. Le caractère démocratique du Plan ne s'explique pas uniquement, à nos yeux, par la plus ou moins grande part de bien-être qu'il aura apportée aux masses.

Certes, une économie mieux organisée, même en régime capitaliste, peut et doit normalement favoriser un niveau de vie plus large.

Mais le combat des travailleurs dans leur action économique n'est pas seulement un combat pour plus de pain, plus de loisirs... *C'est aussi un combat pour plus de libertés et plus de pouvoir.*

Les « finalités du développement économique » doivent effectivement démontrer une « vue moins partielle de l'homme » et manifester « concrètement » des objectifs de promotion collective des hommes, de tous les hommes.

Liberté et Responsabilité sont des valeurs que nous entendons promouvoir et développer, non seulement dans nos statuts, mais dans l'organisation de la société tout entière.

C'est pourquoi notre lutte dans les entreprises est étroitement liée à notre lutte dans tous les organismes représentatifs, quels qu'ils soient.

Tous ces organismes existent, ils comportent une participation syndicale. Mais celle-ci n'a de sens que si le combat qui y est mené s'inspire des mêmes critères, des mêmes valeurs, des mêmes objectifs que le combat mené à la base dans les entreprises.

La participation au pouvoir économique que nous revendiquons dans la Résolution de 1959 n'est pas une participation de « techniciens supérieurs » ou « d'académiciens ».

C'est une participation d'hommes responsables à tous les niveaux où se situe cette responsabilité.

Nous avons conscience des difficultés d'une telle revendication, des disciplines qu'elle appelle, des conditions qu'elle suppose remplies, *mais les perspectives exaltantes qu'elle nous trace justifient notre*

combat, car seules les tâches difficiles méritent d'être proposées aux hommes si l'on veut qu'ils se battent pour les accomplir, les réaliser.

Il est certes plus facile de recourir au « libre jeu des lois économiques » ou « aux puissances organisatrices de la planification autoritaire »..., mais à la réflexion approfondie, ces systèmes sont finalement des systèmes de facilité dans lesquels les hommes ne peuvent se réaliser et s'accomplir.

Dans les deux cas, ils subissent.

En 1959, nous écrivions que « la C.F.T.C. veut que chaque travailleur, chaque travailleuse atteigne toute sa taille, toute sa grandeur sur cette terre des hommes ».

C'est pourquoi nos conceptions de la démocratie économique sont étroitement liées à nos conceptions de la démocratie politique.

Toutes les solutions techniques que nous élaborons, que nous préconisons, que nous perfectionnons au fur et à mesure de notre réflexion collective — en matière économique — sont directement inspirées de l'ensemble de ces concepts.

Enumérons donc maintenant un certain nombre de ces solutions.

1° Les procédures de planification.

- Nécessité d'un débat parlementaire *préalable* à l'élaboration du Plan, accompagné d'un débat dans l'opinion publique, afin que toutes les forces vives de la nation et les citoyens eux-mêmes soient conviés à participer à la définition des options.
- Le choix des *priorités du Plan* doit ainsi être clairement proposé à la nation tout entière.
- Nécessité d'une démocratisation des sources d'information statistiques à tous les niveaux, de l'entreprise à la région et au plan national.
- Contrôle permanent de l'exécution du Plan au niveau des entreprises, comme dans les organismes régionaux ou nationaux.
- Fonctionnement démocratique des organismes représentatifs existants, dont certains doivent être modifiés dans leur composition comme dans leurs attributions en fonction de l'importance qu'ils sont appelés à prendre dans une économie planifiée.
- Rôle privilégié conféré aux entreprises nationalisées comme à l'administration elle-même ; leur caractère public leur conférant l'obligation de prendre le Plan comme « modèle » de leur activité.
- Association des Comités d'Entreprises, au niveau de leurs responsabilités économiques, dans tout ce qui concerne la planification et les investissements.

2° La décision « économique » qu'est l'investissement.

Le Congrès de 1959 dénonçait la liberté laissée aux capitalistes de décider et de gérer à leur guise les investissements. Il estimait, au contraire, nécessaire de *faire de la fonction d'investissement une responsabilité publique* permettant de coordonner le développement de l'économie.

Le secret des affaires pratiqué par l'économie capitaliste est directement opposé à notre conception.

Le Patronat est hostile à toute ingérence des Syndicats dans l'entreprise et du Comité d'Entreprise lui-même dans les domaines de l'activité économique de l'entreprise.

Il faut, au contraire, faire en sorte que l'activité productrice des entreprises soit effectivement *soumise aux objectifs du Plan* sans tomber dans un bureaucratisme et un dirigisme qui abolirait peut-être la « liberté d'entreprise » au sens capitaliste du terme, mais risquerait de tuer également la « volonté d'entreprendre ».

C'est donc sur la fonction d'investissement que notre réflexion doit porter.

Il est des carences de l'initiative privée qu'il n'est plus besoin de dénoncer. L'aveu du Préambule du IV^e Plan est symptomatique à ce sujet, même s'il n'a été suivi d'aucune réalisation concrète durant son exécution.

L'intervention de l'Etat est nécessaire pour la coordination des investissements en fonction du Plan, pour la stimulation et les incitations nécessaires, *mais également pour l'action directe en cas de carence de l'initiative privée.*

Par ailleurs, la réalisation du Plan exige que les décisions d'investissements soient soumises à un « label de conformité » aux objectifs du Plan, faute de déclarer forfait quant au caractère plus volontariste de la planification française.

Nous revendiquons :

- La mise en place de Comités industriels de Contrôle dont l'objectif essentiel serait d'informer les organisations syndicales et le Plan des besoins et de l'activité des branches d'industries de leur ressort, de contrôler l'exécution du Plan et donc de déceler les difficultés qui peuvent se présenter en cours de réalisation du Plan ;
- La création d'une Caisse nationale d'Investissements ayant pour objet de financer les opérations nécessaires à la réalisation du Plan, soit en cas de carence de l'initiative privée, soit en vue de créer les pôles de développement visant à réanimer les régions insuffisamment développées.

L'autofinancement doit également être contrôlé dans son volume et coordonné en fonction des objectifs du Plan.

Nous aurons aussi à réfléchir profondément sur la répartition des profits de l'entreprise, en limitant aux nécessités de l'expansion les moyens d'autofinancement.

La façon d'utiliser la part devant revenir au travail mérite d'être creusée, dans le souci d'une nécessaire solidarité et dans l'optique de réalisations collectives profitant à tous les salariés, quelle que soit l'entreprise qui les emploie.

Il convient par ailleurs que le crédit soit également utilisé en fonction de la réalisation des objectifs du Plan. Pour cela, il est nécessaire de procéder à la nationalisation effective de la totalité du système bancaire, de renforcer le rôle du Conseil national du Crédit en accroissant la représentation syndicale dans cet organisme ; de recourir à la sélectivité du crédit en fonction des orientations du Plan et d'une action économique régionale plus active.

Les entreprises nationalisées doivent retrouver leur caractère d'entreprise à gestion industrielle et commerciale et la tutelle étroite de l'Etat sur celles-ci

doit disparaître si l'on veut effectivement avoir affaire à une véritable « nationalisation » plutôt qu'à un « étatismisme de fait ». D'autres nationalisations sont à envisager ainsi que le Rapport de 1959 le préconisait dans un certain nombre de secteurs-clés.

Les modalités de ces nationalisations doivent répondre au double objectif de remise à la nation et pas seulement à l'Etat de la gestion de ces industries d'une part, et d'autre part devenir le secteur entraînant pour la réalisation du Plan.

3° Une expansion économique... oui... mais harmonisée sur l'ensemble du territoire national.

Le taux global de croissance de l'économie n'a pas de signification qualitative s'il continue de traduire les déséquilibres et les disparités croissantes que notre économie connaît au niveau régional et industriel.

L'action sur l'investissement, l'intervention directe de l'Etat, la coordination des activités économiques doivent toutes être inspirées par une dynamique de l'action régionale.

En fonction de cela, nous revendiquons :

- A. — La transformation à l'échelon régional des organismes consultatifs à vocation économique en véritables Conseils économiques régionaux, correspondants régionaux du Plan et du Conseil économique et social national.

Leur seraient confiées :

- la refonte des Plans régionaux de développement et d'aménagement ;
- la refonte des organes d'exécution de la politique économique régionale (Sociétés d'Équipement, Sociétés d'Économie mixte, Sociétés de Développement régional, Comités régionaux et départementaux de Productivité, etc.).

Seraient également mis en place les organismes indispensables à la collecte des renseignements statistiques, aux études économiques régionales et à l'observation de la conjoncture économique.

Les Conseil économiques régionaux remplaceraient les Chambres de Commerce et d'Industrie et leur composition devrait permettre la représentation judicieuse des agriculteurs, des syndicats ouvriers et patronaux.

Ils seraient associés à l'élaboration et au contrôle de l'exécution du Plan.

- B. — Une action des Pouvoirs publics renforcée et coordonnée :

- en matière de décentralisation administrative ;
- dans le domaine de l'équipement collectif et de l'aide à la décentralisation industrielle assortie d'un contrôle sérieux de l'Inspection du Travail sur le respect des lois sociales dans les entreprises bénéficiant d'une aide publique.

La dimension régionale de notre action économique met en œuvre un critère « qualitatif » essentiel que nous entendons imprimer à la planification française et à l'économie tout entière, car il ne s'agit pas seulement pour nous d'assurer le plein emploi, mais le meilleur emploi, ni de provoquer l'expansion,

mais de l'organiser sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, la régionalisation des objectifs économiques nationaux rapproche des citoyens, et ceci n'est pas indifférent au regard de notre conception d'ensemble de la démocratie.

4° La fiscalité... doit être un instrument efficace d'orientation économique.

Une remise en ordre de la fiscalité s'impose qui délimite les rôles respectifs de la taxe et de l'impôt dans la collecte des ressources publiques et dans les domaines respectifs de l'Etat et des collectivités locales quant à l'affectation de ces recettes.

S'il est difficile de réduire le montant global des impôts, il est du moins nécessaire de répartir plus équitablement les charges publiques entre les différentes catégories de contribuables.

A cet effet, les obligations résultant du Traité de Rome ne constituent pas une entrave et l'harmonisation des fiscalités européennes peut s'accompagner d'une plus grande justice fiscale si l'assiette de l'impôt prend en considération, outre le revenu et la dépense, le capital.

La conjoncture actuelle, caractérisée par une aisance que met en lumière la persistance de substantielles plus-values, nous permet d'exiger, en ce qui concerne la fiscalité directe, l'application pure et simple des dispositions de la loi de finances de 1959 stipulant que le barème de l'impôt sur le revenu devait suivre les variations du S.M.I.G., ainsi que la révision du barème des différentes tranches de revenu imposable.

En matière de fiscalité indirecte, la généralisation de la taxe à la valeur ajoutée serait de nature à encourager la modernisation de notre appareil de distribution, cependant que ses inconvénients pourraient se trouver neutralisés par des régimes préférentiels concernant les biens de large consommation et la construction de logements à caractère social.

Mais c'est surtout la lutte contre la fraude fiscale qui devrait permettre de dégager les ressources correspondant à l'allègement de la charge fiscale pesant sur les revenus du travail.

Lors de la Conférence des Revenus, la C.F.T.C. est intervenue à différentes reprises pour que soient mis en lumière dans le constat de l'évolution des revenus en France le volume de la fraude fiscale, afin que cette appréciation entre en ligne de compte dans l'éventualité d'une mise en œuvre de la programmation indicative en valeur telle qu'elle a été proposée par le Commissaire général au Plan.

Nous réaffirmons notre volonté d'imposer, avec une réforme de la législation fiscale, une réforme non moins indispensable des mœurs fiscales. A cet égard, il n'est pas douteux que l'instauration d'un impôt sur le capital, même à un taux relativement modéré, constituerait un élément de contrôle extrêmement efficace pour un administration fiscale dont les moyens en personnel et en matériel devraient, parallèlement, être renforcés.

Nos préoccupations doivent, en outre, se situer sur le plan de la fonction économique de l'impôt, et ceci nous amène à considérer avec un préjugé favorable des mesures tendant à encourager l'épargne à s'investir dans des valeurs émises par les collectivités publiques ou les entreprises se conformant aux directives du Plan.

5° Une politique de l'ensemble des revenus ?

- Les inégalités que présente la répartition actuelle du revenu national entre les catégories socio-professionnelles,
- Les disparités géographiques et professionnelles et leur accroissement dans une économie en expansion,
- Le fait que les catégories sociales sans pouvoir contractuel sont les parents pauvres de l'expansion,
- L'importance excessive de l'éventail des revenus en France,
- L'intérêt certain que présente la poursuite de l'expansion économique dans la stabilité des prix si cet objectif est assuré par de profondes réformes de structures,

sont autant d'arguments qui militent en faveur d'une politique consciente et organisée de la répartition des revenus.

Mais il y a autant de politiques des revenus qu'il y a d'options économiques ou politiques.

C'est pourquoi — tout en reconnaissant la valeur intrinsèque d'une telle orientation — nous ne pouvons accepter n'importe quelle politique des revenus ou n'importe quel objectif assigné à cette politique.

Telle qu'elle est présentée par le Gouvernement ou que la conçoivent les économistes néo-capitalistes, il s'agit d'une action limitée aux seuls salaires dont l'objectif est essentiellement de bloquer l'évolution trop rapide de la consommation des ménages, élément dont on prétend qu'il est le seul responsable de l'inflation en France.

Or, nous l'avons dit et répété, l'inflation de l'économie française n'a pas uniquement des causes conjoncturelles. Les structures de notre économie capitaliste sont largement et essentiellement responsables d'une situation dont le caractère est chronique et dont le plan de stabilisation de septembre 1963 ne réussira qu'à masquer temporairement les éléments fondamentaux.

La politique des revenus ou la « programmation indicative en valeur », comme l'appelle le Commissaire général au Plan à la suite de la Conférence qui s'est tenue d'octobre 1963 à février 1964, est un progrès certain de la planification française puisqu'elle permet que le Plan ne soit plus uniquement un lieu de confrontation sur des objectifs de production, mais également un lieu — sans doute d'affrontement — sur des objectifs de répartition des fruits de l'expansion.

Dans notre optique, elle doit favoriser la correction des inégalités existant dans la répartition du revenu national, et ceci appelle nécessairement que soient entreprises des réformes de structures portant atteinte aux critères fondamentaux du fonctionnement de l'économie capitaliste.

L'ambition gouvernementale d'assurer la poursuite de l'expansion dans la stabilité des prix n'assurera une plus juste répartition que si ces réformes sont entreprises.

C'est pourquoi notre méfiance n'est-elle pas faite d'opposition systématiques et stérile, mais se trouve assortie d'un contenu syndical d'une véritable politique des revenus :

- Rejet catégorique d'une politique qui ne concernerait que les salaires et n'engloberait pas les profits capitalistes, les revenus de toutes les catégories sociales et les décisions économiques de l'Etat ;
- Perfectionnement de notre appareil statistique afin de faire reposer la politique des revenus sur un constat sérieux ;
- Préalable indispensable d'une discussion contractuelle des salaires réels, tant pour les secteurs public et nationalisé que pour le secteur privé ;
- Conjointement, modification du contenu des conventions collectives et de leur niveau de discussion : recours aux conventions de branches d'industries complétées par des conventions d'entreprises portant sur les modalités techniques de fixation du salaire réel ;
- Opération-test d'une politique des revenus pour les catégories sans pouvoir contractuel sous forme d'objectifs quantitatifs dans le Plan assortis d'un calendrier de réalisation : S. M. I. G., prestations familiales et sociales, retraites et pensions, handicapés physiques, prestations de chômage ;
- Extension des pouvoirs d'investigation économique des Comités d'Entreprise en matière d'investissements, de salaires distribués, d'autofinancement, etc.

En conclusion, la politique des revenus ne doit pas être, pour nous, un simple élément supplémentaire de lutte contre l'inflation. Elle n'est qu'un élément d'une politique économique d'ensemble impliquant entre autres : le contrôle du mouvement des prix, la réforme de la fiscalité, la lutte contre la fraude fiscale, une politique prévisionnelle de l'emploi, une politique de l'investissement démocratiquement élaborée.

NOS RESPONSABILITÉS INTERNATIONALES



**Travailler à l'unité
des peuples et des
hommes, dans le dévelop-
pement d'une coopération
élargie aux dimensions
du monde.**

DEVANT les dangers que font courir à la paix mondiale le maintien de la guerre froide et la course aux armements, la C.F.T.C. a constamment réaffirmé sa position en faveur d'un désarmement général simultané et contrôlé.

Le Congrès de 1961 rappelait :

« que la coupure du monde en blocs ne peut apporter que la misère et les risques d'une guerre d'extermination, qu'il appartient aux peuples et aux groupes de peuples d'assurer leur cohabitation dans la paix par des actions concrètes décidées d'un commun accord par la voie de la négociation. »

ŒUVRER POUR LA PAIX MONDIALE

La C.F.T.C. a conscience de l'ampleur des problèmes du monde et de l'univers, en constatant la double coupure du monde.

Coupure idéologique entre l'Est et l'Ouest, coupure entre les pays nantis et les pays de la faim.

Face à la coupure Est-Ouest, notre devoir de travailleurs est d'aider à la paix. Pas plus que nous devons verser dans un anti-communisme stérile, nous ne pouvons non plus nous prêter à un anti-américanisme injuste et, au surplus, inefficace.

Nous devons multiplier les contacts, faire connaître largement nos positions, en nous réclamant toujours des notions de liberté, de démocratie, de sens de l'homme.

Pour cela, il faut tenir nos propositions sur la paix, et notamment la suppression de l'armement atomique.

Les principes que nous défendons représentent le seul équilibre valable pour l'humanité.

En les faisant passer dans notre action, nous travaillerons de la meilleure façon à l'unité des peuples et des hommes.

LA COUPURE ENTRE RICHES ET PAUVRES

Le Congrès de 1961 :

« considérait que le problème fondamental dont dépend, en fin de compte, le progrès général de l'humanité, est la suppression des différences de niveau de vie entre les peuples de la faim et ceux qui bénéficient déjà du progrès et des richesses du monde ».

et demandait :

*« aux hommes politiques de s'entendre pour trouver les solutions réelles et durables à ces problèmes ;
« aux habitants des pays industrialisés de consentir les sacrifices nécessaires proportionnellement à leurs revenus ».*

Dans la même lancée, le Congrès de 1963, définissant une véritable charte de l'aide au tiers-monde, déclarait :

« que le combat pour la promotion des pays en voie de développement et l'occasion à l'autonomie ou à l'indépendance des pays soumis au colonialisme représente la dimension moderne de la solidarité ouvrière et internationale ».

Les syndicalistes européens que nous sommes doivent de plus en plus prendre conscience qu'ils font partie des peuples riches par rapport à beaucoup d'autres.

Il faut alors prendre la défense des pauvres sans paternalisme ni domination :

- par un effort accru de coopération et d'aide aux pays en voie de développement ;
- avec le contrôle du syndicalisme sur un effort de tous les citoyens en fonction de leurs moyens ;
- l'accord sur une aide servant la totalité du peuple et s'inscrivant dans le plan prévu pour les pays en cause.

Mais cette aide devra devenir mondiale et la C.F.T.C. aura à rappeler sa position pour un fonds international alimenté et géré par tous les peuples, sans pour cela rejeter complètement une aide bi-latérale utile.

Dans le domaine de la coopération avec les syndicalistes des pays en voie de développement, la C.F.T.C. a été à l'origine de la création de l'Institut syndical de coopération technique internationale, qu'il faudra encore développer. Il faudra tendre aussi à l'ouverture d'une école permanente pour une formation plus complète.

Pour cela, l'effort de solidarité mondiale doit être maintenu en 1964 et devenir ensuite permanent par l'inclusion d'une participation dans la cotisation syndicale.

Mais la lutte que nous avons été les premiers à engager pour s'attaquer aux structures économiques, tant au sein de la C.I.S.C. qu'au plan mondial, doit se poursuivre et s'intensifier. Citons quelques objectifs :

- La revalorisation et la garantie des prix des produits de base ;
- Une nouvelle conception du commerce international ;
- La réalisation de la réforme agraire, etc. ;
- Et par-dessus tout, parce qu'elle en constitue la garantie, la liberté syndicale.

L'EUROPE

Une prise de conscience plus large de la réalité de la construction européenne était affirmée au Congrès de 1961 :

« L'évolution générale des économies des pays européens crée entre les travailleurs de ces pays une profonde solidarité de destin. »

« La C.F.T.C. souhaite que se poursuivent et se développent des contacts aussi étroits que possible entre toutes les Centrales européennes C.I. S. C. - C. I. S. L., afin de réaliser la nécessaire coordination des objectifs et de l'action ouvrière. »

« Les Institutions européennes doivent aboutir à l'organisation de la production en fonction des besoins des hommes et de la mise en valeur des zones sous-développées et de l'élévation du niveau de vie des peuples participants. »

L'Europe constitue une donnée géographique, mais aussi un marché économique. Diversifiée dans son histoire, elle possède néanmoins un fonds commun de culture.

Quant à ses limites, nous devons prendre position pour une Europe aussi large que possible. Le temps des concurrences mortelles doit faire place à l'organisation.

L'Europe se fera obligatoirement ; or, le Syndicalisme n'a pas assez livré bataille pour une Europe démocratique et une Europe des Travailleurs.

Il nous faut absolument définir une position de principe, avec un programme et des moyens.

Lutter à l'intérieur comme à l'extérieur pour la transformation démocratique d'une Europe de plus en plus patronale et technocratique.

Définir notre conception de la constitution d'une Europe politique.

Préconiser l'ouverture de l'Europe à tous ceux qui en acceptent les règles de base — avec, pour y parvenir :

- la défense et l'extension de la supranationalité de la C. E. C. A. à la fusion des Communautés ;
- la définition C. F. T. C. d'une Europe économique, sociale et politique ;
- le refus de l'entrée des pays fascistes ;
- la définition des liaisons de l'Europe avec les pays de l'Est européen.

L'ACTION A ENTREPRENDRE

■ DANS LA C. F. T. C.

- Développer la coordination avec les Fédérations sur les problèmes internationaux ;
- Populariser et coordonner les actions syndicales dans les entreprises d'une même branche au plan européen ;
- Renforcer l'équipement et la coordination de l'action de la C. F. T. C., tant au plan des secteurs confédéraux que des Fédérations.

■ DANS LA C. I. S. C.

- Pour une coordination de l'action vers la planification européenne ;
Pour un effort des Fédérations nationales au sein des Internationales professionnelles ;

- Pour des Conventions collectives européennes.

■ AU PLAN DES INTERNATIONALES LIBRES

- Soutenir l'action C.I.S.L.-C.I.S.C. au plan européen et développer les contacts et les réalisations entre les Internationales professionnelles, particulièrement au niveau des trusts et cartels d'industrie...

L'O. C. D. E.

Devant la tendance de l'exécutif et des gouvernements représentés dans cet organisme, nous devons agir pour le renforcement de l'influence des organisations syndicales.

L'ACTION POLITIQUE INTERNATIONALE

C'est au dernier Congrès confédéral qu'après avoir assuré de tout son appui les peuples espagnol et portugais dans leur combat contre le régime fasciste que la C. F. T. C. :

« réaffirmait sa solidarité totale avec les organisations syndicales libres des pays en voie de développement et déclarait qu'il ne peut y avoir démocratie s'il y a atteinte à la liberté et aux droits syndicaux, un Syndicalisme libre — instrument de l'expression, de la représentation et de la promotion des travailleurs — demeurant le garant de toute démocratie. »

Or, on assiste toujours à des violations des droits de l'homme, des privations de libertés individuelles et collectives ; la discrimination raciale, le totalitarisme, le fascisme, l'esclavage sont encore le fait d'un certain nombre de pays.

Souvent, groupements, associations, partis sollicitent la C. F. T. C. pour des prises de position ou actions communes.

Autant nous devons être osés dans nos propres positions, autant la prudence s'impose devant certaines sollicitations.

La règle établie doit être tenue dans l'avenir. La C.F.T.C. n'examine les demandes formulées pour une action de caractère international à portée politique que dans la mesure où il s'agit exclusivement d'organisations syndicales.

Une action parallèle peut être décidée si des causes valables sont défendues par des partis ou mouvements politiques.

Il reste évident que cette ligne générale doit être confirmée démocratiquement par le Congrès.

LES LIAISONS ET CONTACTS

Nous devons continuer à développer les liaisons bi-latérales, rencontres, visites et échanges, comme nous en avons déjà réalisés avec le Canada, l'Amérique Latine, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Yougo-

slavie, Israël, les travailleurs d'Espagne, du Portugal, d'Algérie, du Maroc... ; ceci s'ajoutant évidemment aux relations normales et prioritaires avec les responsables des Centrales affiliées à la C. I. S. C.

Oui, nous devons continuer cette action qui nous serait de toute façon imposée par la force des choses.

Dans ce cadre, une priorité devrait être accordée à l'Afrique et à l'Amérique Latine, ainsi qu'aux pays européens où la liberté syndicale est inexistante.

L'ACTION DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Au plan de notre représentation près de l'O.N.U. et de ses institutions spécialisées, des efforts devront être poursuivis pour une meilleure coordination et information sur les travaux de l'UNESCO, de la F. A. O.

Mais une action prioritaire devra être entreprise au sein de l'Organisation Internationale du Travail.

Dans ce domaine, une recherche est indispensable :

- pour un travail moins administratif et plus efficace ;
- pour une confrontation plus positive des problèmes des pays industrialisés et de ceux qui vont le devenir ;
- pour un contrôle effectif de l'application des conventions internationales ;
- pour une ligne d'action du groupe ouvrier, qui dépendra en partie de sa composition.

La présence de la seule C.I.S.L. avec un ou deux sièges pour la C.I.S.C. au sein du Conseil d'Administration est une aberration. Il faut aller vers la représentation proportionnelle avec un minimum assuré à toute Centrale reconnue réellement représentative.

LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

En France, on peut estimer à environ 1.500.000 le nombre des travailleurs immigrés.

Souvent endettés en arrivant en France, ils effectuent presque toujours des travaux dont les Français ne veulent pas. Ils sont logés et nourris dans des conditions déplorables, avec une exploitation souvent scandaleuse.

De plus, le changement dans les cadences de travail et le climat en font souvent des malades qu'on retrouve dans les hôpitaux.

Notre syndicalisme doit agir dans trois directions :

- au plan de l'entreprise :
 - par une prise en charge pour l'aide, le renseignement, la défense ;
- au plan local ou régional :
 - par la création de services (secrétariat, cours d'alphabétisation, contacts, visites), et ceci dans un cadre interprofessionnel ;
- au plan national :
 - par la mise en place de services fédéraux et un secrétariat confédéral permanent.

Les tâches de coordination et de représentation devront être assurées en 1965.

Quelle que soit l'adhésion que le travailleur immigré effectue près d'une Association pour des problèmes non professionnels, ce qu'il faut absolument éviter, c'est la création de ghettos. Pour cela, la prise en charge est nécessaire.

Il ne doit pas y avoir d'esclaves dans notre pays. Le premier devoir du Syndicalisme est de l'empêcher.

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Les travailleurs de ces territoires méritent particulièrement d'être soutenus par la C. F. T. C. Un objectif à atteindre est de leur offrir les mêmes services qu'aux autres organisations régionales de la C. F. T. C.

Les problèmes essentiels qui leur sont posés sont, souvent de caractère économique. Les efforts réalisés par les Pouvoirs publics sont insuffisants, tant en ce qui concerne l'adaptation politique que la nécessaire évolution économique.

Après avoir obtenu la représentation des travailleurs des départements et territoires d'outre-mer dans les Commissions du Plan, la C.F.T.C. soulignera en toutes circonstances leur nécessaire représentation au Conseil Economique et Social.

COOPERATION TECHNIQUE

Le but à atteindre par la coopération technique est d'aider les pays intéressés de telle manière qu'à terme cette aide ne leur soit plus nécessaire.

En effet, « il faut apprendre à pêcher à l'homme qui a faim, et ne pas se contenter de lui distribuer du poisson ».

Pour cela, il faut des hommes capables de rendre le service immédiat, en formant les cadres qui les remplaceront.

Le problème des droits, des rémunérations et du reclassement des agents de la coopération technique est posé. La C.F.T.C. a créé un centre confédéral de la coopération technique avec le concours des Fédérations intéressées.

Notre pression devra s'accroître pour la création d'un corps spécial de la Coopération technique avec la garantie du bénéfice de toute la législation sociale française.

LA DIMENSION POLITIQUE

DE NOTRE ACTION

**Une exigence logique :
Créer les conditions
politiques de la planifi-
cation démocratique que
nous voulons voir
s'instaurer.**

LE problème de la dimension politique de nos responsabilités et de notre action, qui a déjà été l'objet d'un sérieux effort de réflexion, est, à coup sûr, un de ceux qui demeureront dans l'avenir au premier rang de nos préoccupations.

Quelles sont les affirmations essentielles que nous avons posées dès 1953-1955 ?

D'abord la fidélité au principe fondamental de « l'indépendance absolue du syndicalisme à l'égard de quelque gouvernement, de quelque formation politique que ce soit », mais en ajoutant tout de suite que « l'indépendance du syndicalisme à l'égard de la politique » ne doit pas devenir « l'impuissance du syndicalisme en face d'activités politiques orientées contre les intérêts les plus essentiels de la classe ouvrière » (rapport d'orientation, Congrès 1953), et nous précisions en 1955 que nous avons à définir et à mettre en œuvre « une politique syndicale, étant entendu que, tant dans sa conception que dans son exécution, cette politique ne devra jamais mettre en cause l'indépendance du mouvement ».

Dès 1953, nous étions conscients de la nécessité d'être présents « et activement présents partout où



dans une société moderne « se fait » l'opinion publique » et de rechercher « les formes d'une expression collective de la pensée et de la force syndicales dans l'arène politique ».

A partir de ces prémices, les Congrès successifs ont précisé notre pensée et notre recherche de moyens d'action. En 1957, le Congrès dénonçait « l'enlissement de la politique française dans un conservatisme aveugle et impuissant » et renouvelait le mandat déjà donné en 1955 « de rechercher les contacts nécessaires avec les catégories sociales susceptibles de partager les préoccupations et les vues ouvrières, afin de créer un large mouvement d'opinion capable d'infléchir l'action des forces politiques ».

En 1959, le Congrès, après avoir dit sa conviction que « le nouveau régime évoluera dans un sens autoritaire », confirmait une fois de plus ce mandat. A la suite de la discussion du rapport d'activité qui insistait sur trois idées : **l'existence d'un mouvement syndical libre suppose nécessairement l'existence d'un Etat démocratique, l'action professionnelle revêt une dimension générale, donc une dimension politique, les valeurs fondamentales qui inspirent notre action nous conduisent à réclamer un Etat démocratique** où tous les citoyens soient associés à l'exercice du pouvoir, donc à nous préoccuper de l'Etat, de sa nature, de son développement, le Congrès de 1961 accentuait sa condamnation d'un régime de plus en plus « personnel » et « autoritaire » et affirmait notre volonté de « travailler à créer les conditions d'une véritable démocratie politique permettant une politique sociale respectueuse des besoins et des exigences des travailleurs et l'élaboration d'une planification démocratique de l'économie ».

Plus près de nous, notre Congrès de 1963 résumait clairement nos préoccupations de la façon suivante :

« ... Le Congrès :

- « — considère que le problème reste posé aux démocrates français de définir des structures politiques et des mécanismes nouveaux de gouvernement, de représentation et d'expression populaires, susceptibles d'assurer à la fois l'autorité et l'efficacité du pouvoir et la participation active des citoyens à l'orientation et au contrôle des actes de ce pouvoir, conditions d'une authentique démocratie ;
- « — se déclare convaincu que, pour sa part, tout en distinguant rigoureusement ses responsabilités de celles revenant au Pouvoir et aux institutions spécifiquement politiques, le syndicalisme a le devoir de contribuer, par sa pensée et son action, à susciter les conditions favorables à l'élaboration et à la création de ces structures politiques nouvelles. »



De toutes ces prises de position qui marquent les différentes étapes de l'élaboration de notre pensée, deux considérations essentielles se dégagent qui serviront demain comme hier de cadre à notre action :

- La première est la prise de conscience de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de contribuer à faire naître et à faire vivre une véritable démocratie politique moderne ;
- La seconde est que nous avons à mener cette action en préservant rigoureusement l'indépendance de notre Organisation et en distinguant nos responsabilités de celles qui reviennent aux formations et au pouvoir politiques.

Dans ce cadre non équivoque, notre tâche est d'aider à faire apparaître les conditions politiques nécessaires à la réalisation de la planification démocratique, notre objectif central. Problème longuement débattu depuis 1959, car il est évident que la mise

en place de profondes réformes dans les structures et le comportement des forces qui concourent à la production (pouvoir syndical dans l'entreprise, choix en faveur de la consommation collective, priorité aux investissements publics, contrôle des investissements privés, moyens d'exécution du Plan, etc.) nécessite non seulement une action syndicale puissante, mais aussi une volonté politique affirmée et constante des Pouvoirs publics. Parallèlement au développement de notre action, et de façon distincte, il faut que se constitue, au-delà des regroupements centristes apaisants et ambigus, et sans concession aux solutions néo-libérales, une force politique qui propose au pays les options politiques d'une planification démocratique, rallie à ces options la majorité des électeurs, pour accéder au pouvoir, s'y tenir et réaliser, progressivement mais systématiquement, ces mêmes options.

Il n'est bien sûr pas question pour nous d'être cette force ou d'avoir l'initiative de sa constitution. ni même d'en être un des éléments organiques, mais il est certain, dans la situation française actuelle, que cette force ne verra jamais le jour si le syndicalisme, sans s'écarter de sa compétence et de ses responsabilités propres, ne contribue pas à créer les conditions à partir desquelles elle pourra naître. Comment apporter cette contribution sans pour autant sortir de notre rôle d'organisation syndicale ? C'est le problème qu'en vertu du mandat confirmé par nos Congrès nous avons à résoudre.

Pour ce faire, la tactique décidée par le Conseil confédéral et qu'il convient de poursuivre comporte un certain nombre de lignes d'action pratiques :

1° Tout d'abord il est clair que toute l'action que nous menons sur le terrain économique et social permet indirectement de définir ce que devrait être une politique économique de remplacement.

2° Dans le même temps, et sur un plan plus directement politique, nous cherchons à développer nos contacts avec les milieux qui apparaissent ouverts à une recherche dans le sens d'une transformation profonde des structures et des comportements collectifs et qui souhaitent poursuivre cette recherche en dehors, et des équivoques libérales, et des manœuvres tactiques du P. C.

Il s'agit de ces nombreux centres de réflexion politique, clubs, cercles, etc., dont la multiplication et les activités caractérisent un effort intéressant de repolitisation de l'opinion qui ne parvient pas à s'exprimer dans le cadre des formations politiques traditionnelles. Sans doute il s'agit, la plupart du temps, d'équipes d'intellectuels, de hauts fonctionnaires, dont il est facile de dénoncer les tendances technocratiques et les réticences devant un engagement politique précis, mais il est incontestable que ces équipes mènent un travail de réflexion original et irremplaçable sur la transformation des données politiques françaises qu'aucun homme d'action ne saurait tenir pour négligeable. Une des tâches essentielles du G.R. O. P., créé en 1962 par une équipe de responsables de la C.F.T.C. et du C.N.J.A., est précisément de nous mettre en prise sur ce travail, d'y apporter notre contribution et de bénéficier des recherches entreprises.

Il s'agit également des initiatives de certains milieux politiques pour rechercher des formules nouvelles de

structuration de ce qui pourrait être une force politique moderne de gauche non communiste. Notre présence à ces initiatives n'est pas caution ; elle n'a d'autre but que de rendre cette force politique, si elle prend corps, pleinement consciente de la politique que nous attendons d'elle. Cela a été le sens de la participation de militants de notre Organisation aux « colloques socialistes » et le serait pour toute autre initiative du même genre.

3° Par ailleurs, un événement politique aussi considérable que la prochaine élection présidentielle doit de toute évidence être tactiquement utilisé par nous, car il peut être une étape importante dans la réalisation des conditions politiques que nous avons vues être indispensables à la planification démocratique que nous poursuivons.

Il est sans doute vain d'espérer que cette élection pourra entraîner un retournement immédiat et complet de la politique actuelle, même dans l'hypothèse la plus optimiste, celle qui verrait la victoire de l'opposition de gauche, car dans ce cas le nouveau Pouvoir se verrait affronté à de telles contraintes, d'ordre économique et financier, d'ordre aussi international, surtout européen, qu'il ne pourrait que très progressivement s'écarter fondamentalement de la politique de son prédécesseur.

Mais ce que nous pouvons attendre de cette compétition électorale, c'est qu'elle fasse apparaître une alternative démocratique au présent régime suffisamment consistante et attrayante pour pouvoir, même si elle ne connaît pas la victoire à la première bataille, se consolider et se développer par la suite.

Pour contribuer à ce qu'il en soit ainsi, et sans sortir du cadre syndical, le Conseil Confédéral considère dans l'immédiat que la compétition électorale doit permettre d'engager devant l'opinion publique un large débat sur les grandes options de la politique française et il a la volonté que nous contribuions à alimenter ce débat par une confrontation publique de nos options syndicales avec celles qui sont présentées par le ou les candidats.

4° Enfin, depuis six ans nous sommes engagés dans un effort systématique de rapprochement avec le monde paysan grâce au développement de la F.G.A. et à la montée du C.N.J.A. dont les militants accèdent aux postes de responsabilités des Organisations paysannes.

★

Ainsi sont tracées les voies sur lesquelles nous sommes engagés déjà et sur lesquelles nous continuerons de progresser demain.

Est-ce à dire que tous les problèmes sont réglés et que ces voies de progression sont parfaitement balisées et éclairées au point de ne pas laisser la moindre place dans notre démarche à l'incertitude et à l'interrogation ? Certainement pas : au-delà même de la tactique, nous reconnaissons qu'un certain nombre de problèmes de fond n'ont pas encore trouvé de notre part une solution pleinement et définitivement satisfaisante.

C'est ainsi, par exemple, que nous n'avons pas encore épuisé notre réflexion sur les conséquences pour nous de ce fait incontestable rappelé plus haut, à savoir qu'il n'y aura pas un vrai et durable renouveau de la démocratie politique dans notre pays, si un nouveau style de rapports organisations syndicales et forces politiques démocratiques n'est pas imaginé et mis en œuvre. Autrement dit, nous ne sommes pas parfaitement assurés d'avoir, à l'heure où nous sommes, apporté une réponse véritablement complète et valable à la question de savoir si les moyens que nous mettons en œuvre pour contribuer à créer les conditions politiques de la planification démocratique sont à la mesure de l'objectif poursuivi.

Plus profondément encore, nous continuons à nous interroger sur le rôle que nous souhaitons voir jouer par une Organisation syndicale comme la nôtre dans une démocratie moderne. A quelles mutations, dans nos objectifs, dans nos méthodes d'action, nous amènerait l'arrivée au pouvoir de cette force politique dont nous souhaitons la naissance et la victoire ? Une rénovation politique aussi totale que celle que nous réclamons peut-elle, dans la conjoncture française et européenne, s'amorcer et se développer si nous nous maintenons uniquement comme force de contestation ? Quels engagements, quelles responsabilités, dans cette hypothèse, une hypothèse dont nous voulons nous-mêmes qu'elle devienne réalité, accepterions-nous d'assumer ? Redoutables questions que nous retrouvons d'ailleurs, non seulement sur le terrain politique, mais sur tous les terrains, économique, social, où nous avons à engager notre action.

Encore une fois, les lignes de force de notre pensée et de notre action sont dégagées et il ne s'agit pas pour nous d'innover, mais, précisément, en suivant ces lignes de force nous rencontrons maints problèmes sur lesquels, à n'en pas douter, nos Organisations, notre Conseil Confédéral, nos Congrès futurs, trouveront ample matière à réflexion et à décision.

CONCLUSIONS

PEUT-ON conclure, au sens strict du terme, un « Document-Programme » ?

Dans la mesure où un Programme s'inscrit dans les réalités mouvantes de la vie économique, sociale et politique du temps où nous vivons, il est certain qu'il appelle et nécessite d'être sans cesse repensé, adapté, précisé pour faire face aux problèmes posés à des hommes d'action.

Dans la mesure où nous voulons être efficace, et le Syndicalisme a comme devoir vis-à-vis des travailleurs d'être d'abord efficace, notre programme doit rechercher sans cesse la mise en œuvre d'un progrès social pour lequel se sont battues tant de générations de militants ouvriers.

Mais le progrès social n'a de sens que s'il s'inscrit dans le cadre d'une économie organisée. Et le social comme l'économique n'ont de sens que s'ils favorisent l'épanouissement des hommes, de tous les hommes.

C'est pourquoi la « manière de faire le bonheur des hommes » a finalement autant sinon plus d'importance que ce bonheur lui-même.

C'est pourquoi les solutions inventoriées dans ce présent document démontrent à l'envi combien la continuité des lignes de force de notre Confédération se retrouve à chaque instant en fonction des valeurs fondamentales qui inspirent notre action.

ÊTRE A LA MESURE DE NOS RESPONSABILITÉS

Ces valeurs ont certes, un sens profond en elles-mêmes. Mais elles prennent toute leur signification lorsqu'un examen attentif et objectif des positions syndicales, économiques, sociales de la Confédération démontre clairement combien elles ont été l'inspiratrice de toutes nos orientations concrètes.

Pour être des hommes de notre temps, nous avons, nous aurons, certes, à ne jamais laisser se scléroser notre pensée.

L'action syndicale est une création permanente.

Soyons à l'écoute des réactions des travailleurs pour ne jamais être à la remorque... ou ne jamais nous laisser gangrener par la routine.

Nous qui voulons que les travailleurs deviennent des hommes libres et responsables, ayons conscience que l'élaboration d'un Programme, son adaptation, sa précision, sont autant de tâches qui appellent pour des syndicalistes « l'exercice de ces responsabilités » que nous voulons voir diffusées à tous les travailleurs.

UN "CHANTIER OUVERT" . . .

Mais l'élaboration d'un programme est une chose.

Sa réalisation en est une autre.

C'est un chantier ouvert où nous devons faire appel au maximum de personnes, au maximum d'adhérents qui, de syndiqués, doivent devenir, eux aussi, des syndicalistes.

C'est dans la mesure où nous saurons expliquer, commenter, informer les travailleurs de nos perspectives que nous aurons réussi à les associer à notre action militante. C'est avec eux que sur les problèmes concrets se définiront nos positions à tous les niveaux.

C'est dans la mesure où nous leur aurons confié des responsabilités, où nous les aurons appelés à prendre leurs responsabilités, **que le programme confédéral ne sera plus simplement un « document », mais deviendra le moteur de toute une action consciente et réfléchie des masses ouvrières.**

C'est aussi en fonction des moyens d'action et de l'organisation puissante que nous aurons, tous ensemble, édifiés, que le programme se concrétisera dans les faits par de vivantes réalisations.

POUR UNE TACHE VRAIMENT CONFÉDÉRALE . . .

Il n'est pas d'action syndicale au sens « plein » du terme si celle-ci se limite aux aspects corporatifs de l'industrie.

Il n'est pas d'action « de solidarité » si nos efforts au niveau des industries pour obtenir plus de bien-être pour les travailleurs ne sont pas **insérés** dans une action interprofessionnelle départementale régionale, nationale et internationale.

Nous avons bien conscience du rôle spécifique que nous entendons voir jouer à une Confédération syndicale lorsque nous procédons à l'inventaire qui est celui de ce document.

Aussi, voudrions-nous que cette perspective soit partagée par tous les Travailleurs.

Ne pas limiter notre Syndicalisme à l'entreprise, à l'industrie.

Savoir, ici aussi, l'ouvrir aux tâches nationales et internationales.

Savoir faire prendre conscience aux Travailleurs combien les actions limitées à l'entreprise, à l'atelier, trouvent leur signification réelle, profonde, entière, lorsque nous les restituons dans le cadre d'une lutte confédérale, interprofessionnelle contre les injustices d'un système économique néo-capitaliste dont nous condamnons les perspectives et les orientations.

Le caractère « confédéral » du Syndicalisme français est, certes, historiquement justifié dans toutes les Centrales syndicales. Le refus des critères capitalistes de notre société, le refus d'autres critères qui mutileraient la personne en l'enfermant dans le concept d'une société économiquement et socialement dictatoriale, ont appelé et appellent une **CONCEPTION CONFEDERALE DU SYNDICALISME ET DONC UN PROGRAMME, UNE STRATEGIE ET UNE TACTIQUE DE CARACTERE CONFEDERAL.**

Nos Fédérations, nos Unions Départementales, nos Syndicats poursuivront le perfectionnement du programme confédéral non seulement dans leur action et dans les perspectives qu'ils sauront lui donner, mais également par une participation active à tous les échelons à ce travail d'approfondissement et d'adaptation face aux problèmes nouveaux que nous pose chaque jour la vie elle-même.

L'immense effort qui s'accomplit chaque jour dans les rouages de la vie syndicale doit se poursuivre afin que l'action du mouvement soit l'action de tous, afin que la pensée du mouvement soit le fruit de la pensée de tous.

Ici encore, nous manifesterons le caractère démocratique et profondément humain de notre Organisation.

ANNEXES

I. LES MOYENS DE NOTRE ACTION



II. ACTION SYNDICALE ET PRESSE CONFÉDÉRALE



LES MOYENS DE NOTRE ACTION

I. LE CADRE DE L'ACTION SYNDICALE

L'action que mène le syndicalisme pour atteindre les buts qu'il s'est assignés se situe obligatoirement dans un contexte politique, économique, social, international et le met nécessairement en contact avec divers « partenaires ».

Dans ce contexte qui évolue, certes, mais qui présente une relative permanence à moyen terme, il importe que notre syndicalisme définisse avec réalisme — et en recherchant l'adaptation nécessaire — le caractère de ces contacts, la nature de ces rapports. Il ne s'agit donc pas ici des buts de l'action syndicale, mais des attitudes à adopter avec les autres acteurs de la vie politique, économique et sociale, en liaison avec les objectifs stratégiques retenus, si l'on considère que la réalisation de certaines fins spécifiques ne s'accommode pas de l'emploi de n'importe quels moyens.

Sur ce point la résolution générale de 1961 résume parfaitement la philosophie de positions constamment réaffirmées :

« Le Congrès constate la nécessité primordiale d'accroître la force syndicale dans une volonté d'indépendance qui seule permettra au mouvement ouvrier de résister tout à la fois à sa déviation totalitaire et à la désintégration dont le menace la société néo-capitaliste. »

1. — RAPPORTS AVEC L'ETAT

a) L'ETAT, PUISSANCE PUBLIQUE.

Si la pénétration croissante de l'Etat dans l'univers économique et social multiplie les points de rencontre avec les groupes sociaux et notamment le syndicalisme, celui-ci doit veiller, tout en étant présent partout où il peut défendre les intérêts des travailleurs, à préserver son indépendance.

● La résolution générale de 1963 précise le sens de cette « participation conflictuelle » du syndicalisme dans les multiples organismes économiques et sociaux et s'oppose à tout ce qui pourrait conduire à son intégration dans l'appareil étatique, comme à lui faire prendre des responsabilités qui ne sont pas les siennes dans le régime économique présent qu'il conteste fondamentalement.

« Dans cette perspective, la C.F.T.C., consciente que les conditions techniques de la production moderne obligent le capitalisme à modifier ses structures,

« AFFIRME que, pour utiliser pleinement les possibilités nouvelles offertes à son action, le syndicalisme doit agir dans le plein exercice de son indépendance et avec tous les moyens de contestation qu'il a le devoir de conserver quel que soit le régime politique au pouvoir ;

« Considérant la situation française, le Congrès :

« DENONCE le renforcement systématique et conscient du système néo-capitalisme par le présent régime politique. Par ses institutions, ses procédures et « son action psychologique », le Pouvoir n'a cessé de diminuer non seulement les moyens, mais l'esprit même de contrôle démocratique ; de plus, il parviendrait, en leur ménageant une place dans de nouvelles institutions, à intégrer les forces syndicales si celles-ci n'opposaient à ces tentatives un refus délibéré ;

« DECLARE que le syndicalisme, force démocratique non seulement intacte, mais en progrès, se doit de démontrer en permanence sa volonté de maintenir son indépendance et de promouvoir un renouveau de la démocratie ;

« AFFIRME qu'il convient d'éviter toute confusion entre, d'une part, les tendances technocratiques qui se présentent sous la V^e République comme la voie du progrès et, d'autre part, la conception d'un renouvellement de la démocratie par un syndicalisme fidèle à sa tradition, conception que la C. F. T. C. présente clairement en poursuivant sa marche en avant.

« C'est pourquoi il rappelle une nouvelle fois :

« — Que la présence de représentants syndicaux dans les organismes officiels a pour signification de contester l'état de choses existant et de tendre à substituer aux méthodes non démocratiques actuelles des procédures permettant d'infléchir l'économie dans le sens de la satisfaction des besoins essentiels des hommes. Cette présence n'implique donc ni une quelconque caution des décisions économiques prises ailleurs, ni une acceptation de la situation matérielle et morale faite aux salariés de ce pays.

« — Que la C.F.T.C. ne collaborera pas à l'établissement d'organismes d'intégration du syndicalisme au régime politique qui paraîtrait ainsi se démocratiser et démocratiser un régime économique dont les structures fondamentales resteraient inchangées, laissant toujours subsister l'influence prépondérante des grandes firmes et des groupes d'entreprises privées. »

● Face aux allégations du chef de l'Etat concernant une réforme du C.E.S., la C.F.T.C. rappelait nettement dans un récent communiqué ses positions :

« Le Bureau confédéral...

« Considère qu'il n'appartient pas au C.E.S. de s'ériger en arbitre entre les différentes catégories sociales dans la répartition du revenu national, ce que, d'ailleurs, semble penser le gouvernement lui-même en acceptant les suggestions de la Commission des Sages tendant à créer un Collège d'Etudes et d'Appréciation des revenus ;

« Rappelle qu'en tout état de cause le C.E.S. ne doit pas être substitué à une quelconque assemblée délibérante, mais, conseiller du Gouvernement, du Parlement et de l'opinion, expression officielle et publique des différents groupes sociaux, il doit voir son rôle de consultation devenir plus systématique et plus efficace ;

« Affirme de nouveau que le syndicalisme ne se prêterait pas à l'accroissement de ses responsabilités au niveau du C.E.S. tant qu'il se trouvera devant un certain nombre de faits : carence du gouvernement sur le problème du développement du droit syndical dans l'entreprise, limitation du droit de grève, atteinte au statut du personnel de l'O.R.T.F., menaces sur la Sécurité sociale, etc. »

• Dans ce même communiqué, la C.F.T.C. déclarait ne pas pouvoir souscrire aux perspectives tracées par le Chef de l'Etat en matière de politique des revenus car :

- « aucune garantie n'est apportée qui donnerait l'assurance que les Pouvoirs publics sont décidés à utiliser les moyens nécessaires pour que toutes les catégories sociales respectent les disciplines qu'implique toute politique des revenus ;
- « une politique des revenus n'est pas acceptable en dehors d'un débat public sur l'utilisation de l'ensemble des ressources du pays sans qu'il soit question d'un domaine réservé, échappant au contrôle et à la discussion. »

b) L'ETAT PATRON.

Après la « prise en considération » par le Gouvernement du rapport Toutée sur les discussions des rémunérations dans les entreprises nationalisées, rapport qui reconnaît la solidité des demandes de la C.F.T.C. et, notamment, la nécessité de mener avec les Syndicats de véritables négociations contractuelles sur les salaires et d'assurer l'autonomie de gestion des entreprises nationalisées voulue par le législateur, la C.F.T.C. :

« ... après avoir déclaré être d'accord sur la création de cellules d'études sur les salaires dans les diverses entreprises nationalisées, a fait savoir qu'elle ne pouvait admettre que le rôle des organisations syndicales soit limité à la seule répartition de la masse salariale à l'intérieur des entreprises, mais devait, au contraire, se situer au niveau de la fixation du pourcentage d'augmentation de la masse salariale pour chaque entreprise. » (Communiqué du 28 février 1964.)

2. — RAPPORTS AVEC LE PATRONAT

La C.F.T.C. a toujours été favorable à une politique paritaire, mais dans le vrai sens du terme, c'est-à-dire en donnant aux organisations syndicales le pouvoir contractuel qui doit découler de leur représentativité, en admettant bien sûr que celles-ci veulent assumer leurs responsabilités.

C'est constamment que nous avons agi pour la conclusion d'accords à tous les stades de la discussion, préconisant depuis des années la signature de conventions natio-

nales de branches, nous considérant comme les promoteurs des grandes conventions nationales inter-professionnelles récentes.

Notre volonté est de développer cette action contractuelle, mais en restant très conscients que les résultats obtenus ne seront durables que si notre syndicalisme lui-même renforce son autorité et ses structures.

La création, la gestion, l'amélioration des garanties sociales requerront de plus en plus un syndicalisme ouvrier puissant et se présentant comme le « partenaire à part entière ». Ce sera le meilleur moyen d'imposer nos exigences au Patronat et de nous opposer à l'emprise de l'Etat. Cette attitude sans équivoque doit aussi contribuer à la garantie et à l'extension des droits syndicaux sans lesquelles toute conquête sociale resterait entachée de paternalisme.

C'est ainsi encore qu'à propos d'un projet gouvernemental tendant à réformer la législation sur l'intéressement, le 114^e Comité National (août 1962) rappelait que :

« L'intéressement à la marche de l'entreprise suppose que soient renforcés les pouvoirs des Comités d'Entreprises et que des pouvoirs réels soient confiés aux organisations syndicales, reconnues comme interlocuteurs valables, dans les décisions qui intéressent l'entreprise et l'économie nationale. »

3. — RAPPORTS

AVEC LES AUTRES CENTRALES SYNDICALES

« Le Congrès :

« REAFFIRME son attachement traditionnel à l'unité d'action avec l'ensemble des Organisations syndicales dans les conditions définies par ses organismes statutaires ;

« RAPPELLE que la C.F.T.C. ne prend pas son parti du pluralisme syndical, mais considère que l'indépendance du syndicalisme à l'égard de tout pouvoir et organisme extérieur, et en particulier l'abandon de la conception léniniste du syndicat, courroie de transmission entre le parti et les travailleurs, est une condition majeure de tout progrès décisif dans le domaine de l'unité syndicale.

Ce texte de la résolution générale de 1963 est suffisamment clair à cet égard. La nature de la C.G.T. doit seulement nous inciter à la prudence. L'unité d'action ne doit pas être imposée, mais résulter de discussions menées sur un pied d'égalité ; nous devons veiller à n'agir en commun que pour des objectifs précis et à ne pas être entraînés au-delà.

4. — RAPPORTS

AVEC LES PARTIS POLITIQUES

Le syndicalisme doit préserver son autonomie dans ses contacts nécessaires avec les partis politiques, comme d'ailleurs avec toutes les autres forces sociales. Il suffit de se reporter au passage précédent de la résolution de 1963, ou mieux encore à l'article 1^{er} des Statuts.

II. LE RENFORCEMENT DU SYNDICALISME OUVRIER

Le rapport sur la planification démocratique insistait déjà sur cette condition primordiale de la réalisation de l'objectif que s'était désormais fixé la C.F.T.C.

POUR UN RENFORCEMENT DU SYNDICALISME OUVRIER

« Le 30^e Congrès est parfaitement conscient que le caractère démocratique de l'indispensable planification de

l'économie ne pourra se développer que si le syndicalisme ouvrier renforce sa puissance et sa fonction de contrôle, ainsi que ses moyens de formation et d'information.

« Il rappelle que rien ne serait plus vain et plus périlleux qu'une certaine politique qui consisterait, pour le syndicalisme ouvrier, à être présent dans les organismes économiques d'industrie ou d'Etat, si cette présence n'était pas

liée à une force syndicale de base, structurée dans de puissantes fédérations générales d'industrie coordonnées à tous les échelons.

« Le 30^e Congrès, conscient de ses propres responsabilités, rappelle en conséquence l'absolue nécessité de développement de l'organisation syndicale à tous les échelons de la Confédération. »

L'E.N.O. 63 a été entièrement consacrée à l'étude du pouvoir syndical et aux conditions de son renforcement.

A la lumière de cette ligne directrice et de ces recherches, qu'a fait la C. F. T. C. ?

1. — POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DE LA FORCE EXISTANTE

La définition d'une tactique se heurte au dilemme action corporative - action sociale ; depuis ses origines le syndicalisme a recherché à établir un équilibre entre ces deux formes d'action. Le problème aujourd'hui est de les combiner, de les situer dans une « **politique confédérale concertée** » :

- La Confédération prend en charge les objectifs inter-professionnels et définit des priorités ; actuellement :
 - extension des droits syndicaux ;
 - action en faveur des catégories défavorisées ;
 - action régionale.
- L'action dans les différentes branches, menées à partir de revendications corporatives, reprend les objectifs confédéraux.

2. — POUR UNE MEILLEURE ORGANISATION

En fonction de l'évolution économique et sociale, la C.F.T.C. s'est engagée dans un vaste mouvement de restructuration de ses forces :

- **au plan professionnel** : regroupement des organismes confédérés en quelques Fédérations d'industrie, ce qui permet :
 - une politique plus coordonnée et plus générale,
 - une plus grande efficacité ;
- **au plan interprofessionnel** : création de comités et de permanents régionaux ;
- **au plan de l'entreprise** :
 - implantation du syndicat à l'intérieur de l'entreprise (cf. résolution de 1961 : « Le travailleur et l'entreprise ») ;
 - liaison inter-entreprises, syndicats de trust à l'échelon national et virtuellement européen.

3. — PAR UNE POLITIQUE DE FORMATION SYNDICALE

très poussée, dont tous les observateurs se plaisent à reconnaître qu'elle constitue un des points forts de la C. F. T. C.

En permettant les succès de notre action, la poursuite de ces efforts reste la condition d'un accroissement des effectifs syndicaux, facteur essentiel d'un renforcement du pouvoir syndical.

ACTION SYNDICALE ET PRESSE CONFÉDÉRALE

**L'action syndicale
exige :**

- la connaissance de la situation.**
- des méthodes et des moyens d'action.**



La connaissance de la situation.

EXEMPLES :

- Prises de position diverses, tant sur la réforme de l'entreprise que sur la reconnaissance du syndicalisme dans l'entreprise. Positions de la C.F.T.C., de ses Fédérations ; exemples d'avantages acquis en ce domaine. Positions des autres organisations : C.G.T., F.O., C.G.C. Positions de personnalités, juristes, hauts fonctionnaires, jeunes patrons. Débats au Conseil économique et social. Comptes rendus de ces débats dans « Syndicalisme hebdomadaire ».
- Refus d'intégration. Démocratie dans l'entreprise et dans l'économie, ce qui implique la remise en cause des structures actuelles et aussi que le syndicalisme ouvrier, depuis l'entreprise jusqu'à la nation, soit reconnu comme le représentant naturel des travailleurs.

Des méthodes et des moyens d'action

EXEMPLES :

- Ce que l'on peut faire localement : Information des travailleurs, action sur des faits précis, seul, avec d'autres sections, avec des sections d'autres Centrales ;
- Ce que l'on peut faire dans l'industrie, avec la Fédération, dans les régions ;
- Ce que l'on peut faire confédéralement à certaines occasions.

Ces exemples brièvement énumérés nous indiquent que la première tâche des responsables, des militants, des adhérents, c'est la recherche et la diffusion de l'information utile à leur action, à tous les stades de l'organisation syndicale où nous en rencontrons la nécessité.

La première forme d'action du militant qui est élu délégué du personnel sera de faire le point avec l'équipe syndicale des connaissances et informations qui lui seront nécessaires et des moyens qui lui permettront d'en suivre l'évolution.

★

Suivant le rôle que chacun doit remplir, le champ des connaissances se différencie et s'élargit sans cesse : Droit du travail, conventions collectives, salaires, fonctionnement de l'entreprise, régime d'assurances, retraites, système économique, influences politiques, modes de vie, comportement socio-professionnel, particularités locales ou régionales, démographie, etc.

Tous ces aspects ne sont pas figés et un regard rapide sur les cinq ou dix dernières années permet facilement de constater que tout évolue.

L'information acquise à un moment donné ne sera plus suffisante six mois après et une information peut avoir des prolongements implicites qu'il est important de saisir.

EXEMPLE

Nous savions le patronat hostile à tout ce qui peut entamer l'autorité du chef d'entreprise.

Dans cette optique le patronat s'est élevé récemment contre une certaine régionalisation du plan français qui aboutirait à faire descendre, dit-il, la planification jusqu'au niveau des entreprises. Il est bon de le savoir et de suivre cela.

★

Les connaissances nécessaires et que nous pouvons trouver en partie dans la presse confédérale nous aident à saisir ce qui se passe autour de nous : une information sur les événements politiques, économiques, sociaux, etc.

★

Ces informations nous aident à comprendre dans quelle situation nous nous trouvons ou nous risquons de nous trouver ; au-delà, nous nous enrichissons par des connaissances nouvelles, et cela nous est non seulement utile sur le plan syndical, mais également sur le plan personnel. Dans la mesure où chacun d'entre nous peut par ce moyen, qui n'est pas le seul, acquérir des données nouvelles ou complémentaires, c'est un effort de culture.

Certes, nous savons que la presse confédérale n'est pas le seul moyen d'information pour les responsables. Il est normal que chacun suivant ses préoccupations cherche à réunir ce qui lui semble nécessaire, et il faut le faire. Il faut avoir l'esprit ouvert et savoir confronter. Considérons que la presse confédérale est l'un de ces éléments.

★

Le prochain Congrès est celui de l'évolution, c'est une étape importante pour la Confédération, mais l'évolution, ce n'est pas seulement celle de la Confédération. Par exemple, depuis quelques années les étudiants ont pris conscience du fait syndical, les paysans de même, et nous savons aujourd'hui l'effort qu'ils font pour changer de vieilles structures rétrogrades. Des idées nouvelles apparaissent.

On peut être ou ne pas être d'accord, mais on ne peut pas les méconnaître, car ce serait refuser de regarder ce qui se passe autour de nous et nous risquerions d'être dépassés par les événements ou les changements de mentalité.

Pour éviter d'être comme certains parents qui ne se rendent pas compte que leurs enfants ne raisonnent plus ou n'agissent plus, ou ne raisonnent plus et n'agissent plus comme eux, il faut une ouverture d'esprit suffisante, donc un effort permanent de renouvellement et de remise en cause.

Dans cette perspective, la presse confédérale vise à aider les responsables en apportant le maximum d'éléments de réflexion.

EN PRATIQUE

La presse confédérale comprend trois supports dont chacun s'efforce de rassembler des informations et d'en susciter la recherche.

I. — La revue « Formation »

S'adresse aux militants qui désirent élargir leurs connaissances sur des problèmes particuliers en les restituant dans un cadre plus vaste.

Quatre numéros (nouvelle série) sont parus. Voici un aperçu des sommaires :

- 55 ● Les salaires.
● L'évolution de la condition de la femme.
- 56 ● Participation et contestation.
● L'exécution du plan.
● La comptabilité nationale et la prévision.
- 57 ● La conjoncture politique 1963-1964.
● Les perspectives d'évolution de la société française.
● Les perspectives d'évolution de la classe ouvrière.
● Réflexions sur les valeurs du syndicalisme.
- 58 ● Le financement de la Sécurité Sociale.
● La population active.
● Syndicalisme à l'étranger :
— Israël ;
— Les syndicats soviétiques.

En outre, chaque numéro comporte une rubrique « Note de lecture » qui permet d'avoir une idée du contenu de quelques ouvrages marquants.

- Parution : tous les deux mois, à raison de cinq numéros par an.
- Prix actuel au numéro : 2 F.
- Prix actuel de l'abonnement d'un an : 10 F.
- Pour s'abonner, il convient de remplir un imprimé prévu à cet effet. Diffusion-Presses fournit gratuitement sur demande des « carnets de bulletins d'abonnement à « Formation » (couverture bleue).

Tout abonnement prend effet après réception de son montant.

II. — « Syndicalisme Hebdomadaire »

Pour tous les militants, fait le point, chaque semaine, des événements, des positions, des actions, des études en cours.

C'est le journal officiel de la C. F. T. C.

C'est un outil indispensable.

Rappelons que chaque syndicat doit y être abonné, conformément aux statuts.

Pour les militants, deux formules d'abonnement sont en vigueur :

1° L'abonnement donnant droit à l'envoi des rapports de Congrès effectués à l'aide de bulletins spéciaux revêtus du cachet du syndicat et de la signature du secrétaire.

Diffusion-Presse : Fournit gratuitement, sur demande, des « carnets de bulletins d'abonnement à « Syndicalisme-Hebdo » servant à l'envoi des rapports de Congrès » (couverture beige).

L'usage de ces bulletins facilite notre tâche et évite les erreurs, ce qui est bénéfique pour tous.

Cet abonnement intéresse :

- a) Les membres du bureau des syndicats nationaux ;
- b) Les responsables de sections départementales de ces syndicats ;
- c) Les membres du bureau des autres syndicats ;
- d) Un membre responsable par section d'entreprise de ces syndicats ;
- e) Les permanents.

Il appartient aux syndicats de prévoir éventuellement cela dans leur budget. Prix actuel : 16 F par an.

Cela comporte le service de l'hélio mensuel.

2° **L'abonnement ordinaire** pour tous ceux qui le désirent.

Diffusion - Presse fournit gratuitement, sur demande, des « carnets de bulletins d'abonnement à « Syndicalisme-Hebdo » ne comprenant pas l'envoi des rapports de Congrès » (couverture rose).

L'usage de ces bulletins facilite notre tâche, évite les erreurs, ce qui est bénéfique pour tous.

Prix actuel : 16 F par an.

Cela comporte le service mensuel de l'hélio.

Tout abonnement prend effet après réception de son montant.

III. — « Syndicalisme Magazine » en héliogravure

Pour tous les travailleurs, et particulièrement les adhérents, entend développer chaque mois une vision cohérente de l'action syndicale.

Pour cela, interviews, reportages, enquêtes, photographies, comptes rendus, sont utilisés pour saisir et relier entre eux les différents domaines où l'homme est à l'œuvre, travaille, souffre, cherche, s'épanouit, lutte.

« Syndicalisme-Magazine » est par excellence le journal des travailleurs en attente d'une société plus humaine.

« Syndicalisme-Magazine » doit permettre la discussion, le dialogue desquels jaillira toujours plus l'action syndicale.

Celle-ci passe par l'information, par la diffusion de l'information qui prépare l'adhésion à une force organisée.

Pour la diffusion du magazine, nous utilisons :

1° LA FORMULE DIFFUSEUR

Diffusion - Presse fournit gratuitement, sur demande, des « carnets de commande du diffuseur » (couverture verte).

Chaque imprimé permet, soit :

- De passer une commande exceptionnelle ;
- De passer une commande pour tous les mois suivants, jusqu'à nouvel avis ;
- De changer l'adresse ;
- De supprimer la commande existante.

C'est dire combien l'usage de ces imprimés nous facilite la tâche et réduit considérablement les risques d'erreur.

Le diffuseur reçoit donc chaque mois les exem-

plaires demandés. Il reçoit également chaque mois une situation de compte qui fait le point :

- De ce qui n'a pas été payé le mois précédent ;
- De la facturation des journaux (0,45 F l'exemplaire, vendu 0,50 F au lecteur) ;
- Des paiements effectués depuis le mois précédent.

Tout ceci est totalisé en débit ou crédit et la différence donne « le reste dû » ou « porté à votre compte ».

Pour tous paiements par chèques postaux, mandats, etc., le diffuseur doit coller au dos un papillon qui se détache de la situation de compte et qui porte :

- La date ;
- Son numéro de diffuseur ;
- La somme à payer.

Cette dernière opération est extrêmement importante pour éviter les erreurs d'affectation des sommes versées.

2° NOUS UTILISONS EGALEMENT LA FORMULE DIFFUSEUR SPECIAL

Le responsable nous communique un certain nombre d'imprimés de commande (les mêmes que ci-dessus) (ou de changement ensuite) pour X diffuseurs. Ce responsable indique clairement sa fonction par une lettre jointe. Chaque mois, la situation de compte sera envoyée au responsable, à charge pour lui de régler la totalité des exemplaires. Chaque mois, les exemplaires seront envoyés aux différents diffuseurs.

(Modalités pratiques identiques à celles de la première formule.)

REMARQUE POUR « SYNDICALISME MAGAZINE »

Les imprimés de commande ou de changement doivent nous parvenir avant le 20 du mois précédant la parution.

Exemple : le magazine 1.012, daté janvier 1965, paraîtra le 15 décembre 1964.

Tout imprimé doit nous parvenir avant le 20 novembre 1964.

IV. — Remarques générales

Toute correspondance avec :

DIFFUSION-PRESSE

26, rue Montholon, Paris (IX^e)

doit comporter :

- Nom, prénom, adresse complète ;
- Numéro matricule du syndicat ;
- Fédération ;

et, pour « Syndicalisme-Magazine » :

Le numéro de diffuseur, dès qu'il vous est attribué.

Ces consignes administratives, qui peuvent vous sembler superflues, nous permettent, lorsqu'elles sont suivies à la lettre, de gagner un temps considérable et d'éviter les erreurs.

Lorsque le numéro matricule du syndicat manque, nous sommes obligés de le reconstituer, et ce n'est pas toujours aisé. Ceci afin de tenir des états par Fédérations pour suivre l'évolution générale de la presse confédérale.

Lorsque le numéro de diffuseur manque, nous sommes obligés de vérifier tous les diffuseurs du département afin de ne pas commettre d'impair, soit en prenant un deuxième numéro, soit en affectant une somme à un faux numéro de compte.

Avec le concours de chacun, nous ferons mieux et plus vite.

Les photos de ce document sont de E. KAGAN, T.O.M., DOIS-
NEAU-RAPHO, DELIUS, R. VIOLETT, HUBERT, W. RONIS.

EDITE PAR LA C. F. T. C., 26, rue de Montholon — PARIS (9^e)

Supplément à « **FORMATION** », n° 59 - Septembre-Octobre 1964
Imp. spéciale de « **SYNDICALISME** », 28-30, place de l'Eperon, Le Mans — 52.396